Le MRP vous parle !

Nouvelle série n° 118
Septembre 2008
ISSN 0753-8707
Prix du n° : 5 euros

BULLETIN D'INFORMATION ET D'ETUDE DANS LES DOMAINES POLITIQUE ET SOCIAL
EDITE PAR L'AMICALE DU MRP – 133 bis RUE DE L'UNIVERSITE 75007 PARIS

SOLANGE LAMBLIN, DEPUTEE MRP DE LA SEINE

d'octobre 1945 à juin 1946 et de novembre 1946 à juin 1951.

C'est chez elle, dans le Quartier Latin, que, durant l'automne 1943 et en 1944 jusqu'à la libération de Paris, Georges Bidault, après son élection à la présidence du Conseil National de la Résistance, trouva périodiquement refuge (témoignage de Jean Dannenmüller, son agent de liaison). La Gestapo recherchait alors activement le successeur de Jean Moulin, mort sous la torture. Solange Lamblin le savait ; elle risqua sa vie, chaque jour, comme lui, pendant des mois (voir « Dans notre Histoire »).

Le MRP vous parle !
Publication trimestrielle
Commission paritaire CP 1108G85106

JUIN 2008
n° 118
Tiré à 450 exemplaires

SOMMAIRE

	Pages
EDITORIAL Le nationalisme, virus de la guerre. Un seul traitement efficace : la thérapie Monnet-Schuman, par Jean-Marie Daillet	3
DANS NOTRE HISTOIRE	
• Solange Lamblin : un courage naturel	4
• Après la chute du Gouvernement Guy Mollet en mai 1957, la droite et la SFIO s'entendent pour éviter que Pierre Pflimlin ne devienne le chef d'un nouveau gouvernement. Absence d'une majorité de gouvernement. Pourquoi, comment ? Toute la presse condamne leur attitude. Un récit au jour le jour qui n'avait encore jamais été écrit.	25 à 31
• La démocratie-chrétienne au Havre	8
A LA RECHERCHE DU TEMPS PRESENT par Jacques Parini	5 à 7
• Bricolage institutionnel : la réforme la plus importante et la moins avouable est passée inaperçue. La classe politique est-elle inculte ?	
• En lisant la presse : qui coûte cher à la France, les pauvres ou les riches ? Le libéralisme exclusivement financier est-il libéral ou totalitaire ? Le Medef lui-même en vient à se poser la question	
•Comme on connaît les saints on les honore. Il arrive même qu'un chef de gouvernement leur reste fidèle.	
•IL Y A 51 ANS. HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP- JUILLET 1957 Des documents restés secrets sur la crise ouverte au Groupe MRP par la poursuite de la guerre en Algérie. De nombreux correctifs et compléments apportés à ce qui a été écrit jusqu'ici par les historiens. Le Parti radical était au coeur de la confusion et de l'impuissance du Gouvernement et du Parlement. Prémices d'un complot ?	9 à 24
PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE	7
•En 3 mois : 14 dons, 545 euros	
GENS DU MRP, GENS DU PEUPLE « Nous n'allons pas au peuple, nous sommes le peuple ! » avait proclamé Marc Sangnier le jour de la création du MRP en novembre 1944.	1, 5, 32

Au siège de l'Amicale

Le 29 mai 2008, nous avons reçu au siège de l'Amicale un jeune enseignant de l'Université technique de Kazan, Dmitry Shmelev, où il est titulaire d'une chaire d'Histoire.

Il venait d'achever une série de recherches historiques en France. Il avait découvert l'Amicale sur Internet et il s'intéressait au rôle qu'avait joué le MRP au sein des mouvements démocrates-chrétiens européens.

Kazan (plus d'un million d'habitants), située sur les bords de la Volga, est la capitale du Tatarstan, qui fait partie de la Communauté d'Etats indépendants ex-membres de l'URSS. C'est un centre industriel et culturel. Son kremlin date de 1555.

AVEZ-VOUS
PENSE
A PAYER
VOTRE ABONNEMENT
AU BULLETIN
« LE MRP VOUS PARLE ! »

EDITORIAL

LE NATIONALISME, VIRUS DE LA GUERRE
Un seul traitement efficace : la thérapie Monnet-Schuman

par Jean-Marie DAILLET

« J'ai fait un rêve ». Barack Obama, premier candidat de couleur à la magistrature suprême des Etats-Unis, a repris pour le peuple américain la fameuse introduction du discours historique par lequel Martin Luther King anticipait, en grand prophète pacifiste, l'accession prochaine des Afro-Américains au respect intégral de leurs droits civiques – un siècle après la guerre de Sécession !

Depuis le 7 août dernier, les Européens vivent, eux, un drôle de rêve, qui aurait pu – et peut encore – tourner au cauchemar. Comment la crise de Géorgie – clairement annoncée dès le mois d'avril – ne leur rappellerait-elle pas août 1914 ?

Quels que soient les progrès qu'ait accomplis, après deux guerres mondiales, l'organisation des relations internationales, nous avons découvert que la guerre, qui nous avions voulu croire exclue à jamais de notre continent, éclatait aux portes de l'Union européenne. Une guerre dont nous n'étions en rien responsables, une petite guerre, mais potentiellement tout aussi dangereuse que l'assassinat d'un archiduc à Sarajevo, il y a un siècle.

Comme si nos grands partenaires, les Etats-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, n'avaient pas tiré des cataclysmes passés toutes les leçons que nous, les Européens, aujourd'hui réunis en 27 Etats, avons tirées des trois guerres franco-allemandes, dont deux étendues à toute la planète, avec bombes atomiques à la clé, arme d'apocalypse.

Tout se passe en effet comme si le miracle européen, cette méthode sans précédent d'élimination des sources de conflit armé par un traitement à base de démocratie et de mise en commun des économies, avec abolition des frontières et intégration politique, était méconnue, à Washington comme à Moscou, deux capitales où l'on cultive à qui mieux mieux l'autosatisfaction, l'indifférence, l'ignorance inconsciente voire délibérée de toute humanité non-conforme au stéréotype dominant.

Or, la guerre de Géorgie est le résultat –comme toute guerre en Europe-, du virus nationaliste.

Si compréhensible que soit l'exaspération du président Saakachvili devant les manoeuvres recrudescentes des Russes en Abkhaze et en Ossètie du Sud en vue de déstabiliser sa jeune démocratie, le moins que l'on puisse dire est que son attaque le vouait à l'échec militaire et à l'humiliation politique, et à la perte d'indépendance. Son propre nationalisme ne tolérait pas d'ailleurs celui des Abkhazes et des Ossètes et ne pouvait que faire le jeu du vieux nationalisme-impérialisme imposé aux Géorgiens depuis deux siècles.

Bien irresponsables, bien hypocrites, bien coupables, les amis qui, en Amérique et en Europe, après l'avoir encouragé et armé, feignent de se demander maintenant ce qu'il est allé faire dans cette galère, eux qui rêvaient de l'embarquer dans l'Alliance Atlantique. Comme s'il était un instant pensable que l'aigle à deux têtes Poutine-Medvedev, allait laisser faire…

Voici donc l'Union Européenne, France en tête, au pied du mur caucasien.

Puisse-t-elle agir en médiatrice, et non en protagoniste, si elle veut que sa mission ait la moindre chance d'aboutir à une accalmie, à une amorce de paix durable. Qu'elle se garde de prendre parti en faveur de quelque nationalisme que ce soit, mais veille à mettre chaque partie – et d'abord la plus puissante – devant ses responsabilités, à la face d'un monde inquiet.

Puisse-t-elle, surtout, par la voix du Président Sarkozy, porte-parole mandaté par les 27 pays-membres de l'Union, insister sans relâche sur le fait qu'un seul remède efficace peut, à terme, guérir du virus nationaliste et de la maladie, mortelle pour tous, qu'est la guerre : la thérapie de groupe Monnet-Schuman, par mise en communs d'intérêts stratégiques. En l'occurrence, l'intérêt de tous, ce serait l'exploitation et le transport, **sous une autorité régionale commune**, du gaz et du pétrole. Ainsi s'effacerait une cause majeure de conflit.

Rêve européen ? Ce n'est pas qu'un rêve : expérience réussie, rodée depuis 58 ans de paix européenne, au bénéfice de 500 millions de citoyens. Pourquoi ce rêve réalisé ne serait-il pas contagieux, **de l'Atlantique à l'Oural**, comme disait De Gaulle ? Debout, l'Europe ! disait Churchill. Il n'est que temps.

SOLANGE LAMBLIN : UN COURAGE NATUREL

(voir la couverture)

Née le 8 mars 1900 dans le Nord, à Marcq-en-Baroeul, d'un père tailleur et d'une mère épicière, Solange Lamblin fait preuve très tôt de qualités intellectuelles brillantes. Elle fait des études secondaires à Tourcoing puis des études supérieures à la Faculté des Lettes de Lille. Et, exploit rarissime pour une femme dans les années 20, elle passe avec succès le concours de l'agrégation d'anglais. Sa carrière est toute tracée : elle va enseigner l'anglais dans un lycée de Reims – où son collègue Georges Bidault enseigne l'Histoire – puis dans des facultés de lettres.

Cependant, ces succès ne lui suffisent pas ; elle est attirée par l'action syndicale et par l'action politique. Elle adhère au syndicat CFTC des enseignants et milite à la Section féminine du Parti Démocrate Populaire.

Vient la guerre puis l'occupation. Choisir la résistance, c'est chez elle un réflexe naturel.

Georges Bidault, elle le connaît : elle a été son collègue à Reims, elle a lu ses éditoriaux dans « l'Aube », elle l'a retrouvé au PDP ... Mais sait-elle déjà qu'il est devenu le chef de la Résistance quand Dannenmüller lui propose de le cacher ?

De cette période, elle ne parlait jamais au Palais-Bourbon, pas plus que les autres députés MRP, presque tous issus de la Résistance et, pour certains revenus par miracle des camps de déportation, ne parlaient de leurs combats, par retenue.

Pour l'élection de la première Assemblée Nationale Constituante, en octobre 1945, Francisque Gay l'inscrit sur la liste qu'il va conduire au nom du MRP, dans la première circonscription de la Seine. Elle est élue.

En juin 1946, l'électorat MRP marque un recul dans cette circonscription, à l'inverse de ce qui se passe dans l'ensemble des circonscriptions : elle n'est pas élue.

En novembre 1946, à l'élection de la première Assemblée Nationale législative, elle retrouve son siège.

En juin 1951, elle ne renouvelle pas sa candidature ; elle préfère réintégrer l'Université où elle dit se trouver « plus à sa place ».

Elle est décédée le 8 décembre 1984 dans une maison de retraite, dans l'Essonne.

J.P.

LISEZ-NOUS ET NE NOUS OUBLIEZ PAS !

Nous voici arrivés en septembre et un certain nombre de nos lecteurs n'ont pas encore réglé leur abonnement au bulletin ni leur cotisation à l'Amicale s'ils en sont membres.

S'il vous plaît, consacrez-nous quelques minutes et un chèque !

- **Abonnement au bulletin et cotisation à l'Amicale (pou un an) : 35 euros**
- **Abonnement seul : 18 euros**
- **Dons pour la survie du bulletin : sans limitation.**

Paiement par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP et adressé à Amicale du MRP 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris.

Vous pouvez régler l'abonnement, la cotisation et un don complémentaire, facultatif, avec un seul chèque. Nous ferons la répartition nous-mêmes.

Merci pour votre fidèle amitié.

BRICOLAGE INSTITUTIONNEL

Dans son nouvel article 48, relatif à la fixation de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale et du Sénat, le texte de la Constitution révisée par le Parlement au mois de juillet 2008, il est écrit : 'Un jour de séance par mois est réservé à un ordre du jour arrêté par chaque assemblée à l'initiative des groupes d'opposition de l'assemblée intéressée ainsi qu'à celle des groupes minoritaires. »

L'introduction des mots « groupes d'opposition » dans ce texte est en soi un événement, qui, pour être passé inaperçu, n'en traduit pas moins un changement important - et rétrograde -, dans les usages démocratiques. Un changement qui sera peut-être contesté bientôt car il est en contradiction avec d'autres articles de la même Constitution et de celles qui l'ont précédée.

En effet, dans aucune des constitutions qui se sont succédé depuis la fin du Second Empire il n'est question d'opposition ou de majorité. Pour une raison logique : comme l'article 27 de la Constitution actuelle le rappelle, deux grands principes caractérisent le statut politique du parlementaire : « Tout mandat impératif est nul. Le droit de vote des membres du Parlement est personnel. »

C'est pourquoi toute initiative pouvant mettre en cause le gouvernement n'avait d'autre obstacle que la volonté éventuellement contraire de l'assemblée où elle était prise, sauf si elle modifiait l'équilibre des comptes publics ou s'il s'agissait du dépôt d'une motion de censure. L'article 40 de la Constitution de 1958, base institutionnelle de la Cinquième République, dit : « Les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique. » Quant à la motion de censure, elle n'était recevable que si elle était signée par un dixième au moins des membres de l'Assemblée Nationale ; et cette condition n'a pas été modifiée lors de la révision de juillet 2008.

Ainsi aujourd'hui comme hier, en vertu de cet article 27, personne n'a le droit de classer un parlementaire, adhérent d'un groupe ou isolé, dans l'opposition ou dans la majorité, personne d'autre que lui-même du moins. Approuver ou désapprouver la politique générale ou telle ou telle décision du gouvernement ne signifie aucunement qu'il s'engage à ne pas changer d'avis dans des circonstances et pour des périodes qu'il est toujours libre d'apprécier lui-même. Qu'il utilise cette liberté au risque de se faire exclure de son groupe ou de son parti ne change rien aux droits qu'il tient de son élection. Il en répondra devant ses électeurs. En revanche, il n'a pas à en rendre compte au président ni au bureau de l'assemblée (Assemblée Nationale ou Sénat) à laquelle il appartient. Et le président ou le bureau de son assemblée commet un excès de pouvoir en lui décernant d'office un brevet d'opposant ou de membre de la majorité qui soutient ce gouvernement, d'autant que la durée de cette majorité, même au cours d'une législature, n'est garantie par personne ni au surplus par la Constitution. A la limite, et pour être bien clair, disons qu'un député, sans manquer en rien aux obligations de sa charge, peut approuver ou contester ce que fait le gouvernement selon l'ambiance de la séance, la joie ou la mauvaise humeur qu'il y ressent, l'attitude d'un ministre dans ses réponses aux questions, la couleur de sa cravate ou de ses chaussettes. Sans s'expliquer à quiconque. Son intimité n'est pas publique.

Là aussi, comme dans les textes, il s'agit de logique, de cohérence et de bon sens.

Dans la législature actuelle, plusieurs députés UMP sortent régulièrement de la majorité et votent contre les propositions du gouvernement. De même, le socialiste Jack Lang, contre l'avis de son groupe, a voté le projet de révision constitutionnelle. Qu'un gouvernement tienne à conserver sa majorité quand elle commence à lui échapper, c'est bien normal, mais il lui revient d'adapter sa politique à ce que lui demandent ses partisans et non pas de les faire inscrire à un tableau d'honneur à côté d'une liste d'opposants à qui on fait la charité de les nommer, faute parfois d'oser les coiffer du bonnet d'âne.

Bref, cette idée d'inscrire l'opposition dans la Constitution est une idée bizarre. Farce de potaches ou noir dessein ?

Oui, sans avoir la maladie du soupçon, on en vient à se poser cette question : « l'instrumentalisation » constitutionnelle de la majorité et de l'opposition n'est-elle que la première étape d'une entreprise visant à transformer la nature du régime et non pas seulement le fonctionnement du Parlement ?

Pour amener le gouvernement à s'expliquer ou pour le mettre en cause dans l'exercice de ses responsabilités, le régime parlementaire, jusqu'à une époque récente, a offert aux élus diverses procédures : l'interpellation, avec ou sans vote d'une résolution, la question orale, avec ou sans débat, la proposition de résolution, avec vote d'une « invitation » faite au gouvernement, et la motion de censure.

Afin de réduire certains excès, l'ouverture de ces procédures a été de plus en plus règlementée au fil des années. Mais le nouvel article 34 de la Constitution révisée en juillet dernier -c'est un deuxième événement - va beaucoup plus loin : il supprime l'emploi des procédures qui permettaient aux élus de se compter, par des votes, sur des questions précises. Il est rédigé en deux alinéas dont le second annule le premier :

« Les assemblées peuvent voter des résolutions dans les conditions fixées par la loi organique.

« Sont irrecevables et ne peuvent être inscrites à l'ordre du jour les propositions de résolution dont le gouvernement estime que leur adoption ou leur rejet serait de nature à mettre en cause sa responsabilité ou qu'elles contiennent des injonctions à son égard. »

Autrement dit, le gouvernement a le droit de refuser, sans recours possible, le débat et le vote au Parlement sur toute proposition de résolution dont il estime qu'elle met en cause sa responsabilité. Il est ainsi à l'abri de tout accident. Il ne reste aux opposants - à ceux de l'Assemblée Nationale seulement-, que la motion de censure, dont l'adoption suppose qu'une partie de la majorité retire sa confiance au gouvernement, ce qu'elle hésitera à faire s'il n'existe pas dans l'assemblée une autre majorité de gouvernement, du moins si elle n'est pas déjà en cours de formation.

C'est donc bien le Gouvernement qui sort renforcé de la révision de juillet et non pas le Parlement, comme l'ont proclamé ceux qui l'ont votée.

Les auteurs du projet comptaient sur le nombre des sots pour l'emporter. Ils ont vu juste.

La richesse c'est la tendresse

L'Institut national de la statistique et des études économiques qui est l'une des directions générales du ministère de l'Economie et des Finances, vient de faire savoir qu'en 2006 7,9 millions de personnes vivant en France métropolitaine continuaient à vivre avec moins de 880 euros par mois. En raison du blocage des salaires, du ralentissement des activités, de l'augmentation de l'emploi précaire et de la hausse des prix, cette pauvreté a sûrement progressé depuis...

En outre, toujours d'après L'Insee, la moitié des habitants de la métropole ont actuellement un niveau de vie annuel inférieur à 17.600 euros (1.466 par mois).

Heureusement, la tendresse atténue la malchance. Et, en France, la tendresse nous inonde. Comme l'ont chanté Bourvil, Piaf, Moudoudji, Marie Laforêt, sur un texte de Noël Roux et une musique d'Hubert Giraud : « On peut vivre sans richesse, presque sans le sou ; des seigneurs et des princesses, y en a plus beaucoup. Mais vivre sans tendresse on ne le pourrait pas, non, non, non, non... on ne le pourrait pas ! »

Ô douce France, quand tu nous berces !

Le coup du « résultat » : on peut se tromper

Alcatel est une grande société qui a eu longtemps des succès puis a connu des échecs qui lui ont valu un peu d'oubli. En huit ans, la valeur de son action est tombée de 100 à 4 euros (3.80 à la fin du mois d'août), ce qui n'a pas fait le bonheur des actionnaires. Sous prétexte de se concentrer dans les télécoms, elle a vendu à bas prix des filiales de bonne qualité pour acheter aux Etats-Unis des sociétés en mauvais état. Elle a ensuite fusionné, provisoirement, avec l'américaine Lucent, sans y trouver son redressement. Cette liaison vient d'ailleurs de s'achever, d'un commun accord.

Compte tenu de ce bilan mitigé et peut-être de son âge (70 ans), celui qui en fut le directeur général durant de nombreuses années jusqu'en 2006 - avec une rémunération annuelle d'environ trois millions d'euros -, avant d'en être le président, vient de décider de prendre sa retraite.

Et un départ en retraite ça se fête. La fête a eu lieu et sa société lui a fait à cette occasion un chèque de 5,6 millions d'euros.

Pour une fin de carrière, c'est un beau résultat : pour gagner 5,6 millions d'euros, le moins pauvre des pauvres parmi les habitants de la métropole - celui qui perçoit 880 euros par mois -, doit travailler durant cinq cent trente ans.

Que peuvent bien en penser ceux qui nous gouvernent ? Dans le système de la promotion et de la récompense « en fonction du résultat », ce sport à la mode aujourd'hui, l'ex-patron d'Alcatel ne remporte-t-il pas pour le moins une médaille d'argent ? Sera-t-il promu ministre lors du prochain remaniement ministériel ? Il le mérite.

Le coup du « résultat » (suite) : ceux qui le font peuvent être plus nombreux que ceux qui en profitent.

Lu dans « Le monde » daté du 22 juin 2008 et écrit par Claire Gatinois, membre de l'Association des investisseurs en capital (AFIC).

Les fonds d'investissement, qualifiés dans la littérature économique de « barbares » ou plus récemment de « pirates du capitalisme », tentent de rectifier leur image.

La récente polémique suscitée par le montant des plus-values récoltées par une poignée de dirigeants lors de la vente de Converteam, une société spécialisée dans la fourniture de moteurs électriques, par Barclays Private Equity (estimée à 900 millions d'euros), de Cegelec, l'ancienne filiale d'Alstom, par LBO France (300 millions d'euros selon des sources syndicales), ou du groupe Editis par le fonds Wendel (37 millions d'euros), a été décisive pour faire réagir la profession. Et, en moins d'une semaine, l'Association des investisseurs en capital (AFIC) a rédigé une charte de bonne conduite intitulée « La valeur créée, nous entendons la partager », qui a obtenu la signature de 150 de ses membres, avant d'être diffusée publiquement.

L'objectif ? Discipliner la profession, notamment en ce qui concerne les profits distribués aux dirigeants et managers de fonds à l'issue d'opérations de *leverage* buy out (*LBO*) - rachats de sociétés avec un fort recours à l'emprunt - dont sont coutumiers ces financiers. De fait, les montants versés ont scandalisé les salariés. « *Il faut que cessent certaines dérives*, reconnaît un membre de l'AFIC, *certaines opérations sont totalement inadmissibles.* »

Comment ? »*Il faut rendre systématique le partage équilibré de la création de valeur*, indique Xavier Moreno, patron du fonds Astorg Partners signataire de la charte. Les fonds envisagent ainsi de mettre en place, lors des rachats, des plans d'intéressement ouverts à tous les salariés ou de redistribuer une part des plus values aux salariés sous forme de prime exceptionnelle au moment de la revente.

Le Medef, organisation patronale, prépare aussi, de son côté, des recommandations, qui seront rendues publiques d'ici à la fin du mois pour s'assurer que l'intéressement des managers de sociétés sous LBO reste « *raisonnable* ».

Dans l'urgence, les sociétés d'investissement pointées du doigt ont aussi corrigé le tir. Une prime exceptionnelle de 600 euros - bien que toujours jugée insuffisante par les syndicats - a été proposée aux salariés d'Editis. Chez Converteam, les 40 managers bénéficiaires des 900 millions d'euros ont expliqué qu'ils réinvestiraient l'intégralité de ce montant dans la société. « *Nous travaillons sur l'octroi d'une prime équivalente à deux mois de salaire pour les 5000 salariés de Converteam* », ajoute Gonzague de Blignières, patron de Barclays Private Equity en Europe.

..... »

Lu dans le « chapeau » de cet article, en première page du Monde :

L'Association des investisseurs en capital (Afic), qui regroupe les gestionnaires des 270 fonds français, vient de rédiger en urgence une charte de bonne conduite intitulée « La valeur crée, nous entendons la partager ». L'objectif est de prendre les devants, afin d'éviter que le gouvernement et les parlementaires, sous la pression, ne finissent par modifier la fiscalité avantageuse des profits dégagés par les fonds. L'Afic prône, lors des rachats d'entreprise, la mise en place de plans d'intéressement ouverts à tous les salariés et la redistribution d'une part des plus-values sous forme de prime exceptionnelle au moment de la revente. L'Afic prévoit aussi de se doter d'un « comité des sages » comprenant des personnalités telles que Claude Bébéar, ancien président d'Axa, ou Jean-Hervé Lorenzi, président du Cercle des économistes.

Le Medef s'invite aussi dans ce débat. L'organisation patronale prépare un ensemble de recommandations qui doivent être rendues publiques dans quelques jours. Elle souhaite que l'intéressement des managers de sociétés reprises par endettement (LBO) soit « **raisonnable** ".

Chiffres : note en annexe de l'article

270 : le nombre de fonds recensés par l'Association française des investisseurs en capital (AFIC)

73,8 milliards d'euros : la somme qu'ils ont investie en Europe en 2007, selon les données de l'Association européenne du capital investissement et du capital risque (EVCA). Sur ce total, 50,3 milliards d'euros ont été consacrés à des opérations de rachats de sociétés avec fort recours à l'emprunt (acquisition par *leverage buy out*. LBO)

5700 : le nombre de firmes européennes qui ont bénéficié de leurs investissements en 2007.

4500 à 5000 : celui des entreprises que les fonds détiennent en portefeuille en France, ces sociétés employant entre 1,2 et 1,5 million de salariés.

On a beaucoup d'argent mais on manque d'idées

Pendant des semaines, le monde gouvernemental et parlementaire s'est agité autour du financement du futur Revenu de Solidarité Active. C'était à croire que trouver 1,5 milliard d'euros justifiait un débat d'experts de haut niveau, sachant soupeser le pour et le contre et capables de douter et même de se contredire eux-mêmes. Ce fut surtout l'occasion de jouer à la guéguerre et aux reniements camouflés en surprises tactiques, de se montrer et d'occuper la scène médiatique.

En revanche, l'histoire des 40 managers de fonds d'investissement, français et étrangers, qui viennent de se partager 900 millions d'euro de plus-values (racontée par « Le Monde ») et quelques autres exploits du même genre, n'ont pas été jointes au dossier. Et que le patronat français, par la voix du Medef lui-même s'en soit ému au point de souhaiter publiquement que l'intéressement des managers soit « raisonnable » n'a pas suffi à faire naître une seule idée. Il est vrai que si les patrons se mettent à dénoncer le libéralisme parce qu'il devient exclusivement financier, on ne saura plus à quel saint se vouer !

Au surplus, le RSA, s'il est financé, ne supprimera pas le grand trou ouvert dans le tissu social. Thibault Gadjos, chercheur au CNRS, écrit dans « Le Monde » daté du 2 septembre :

« Le RSA n'améliorera pas les conditions de vie des bénéficiaires de minima sociaux qui ne parviennent pas à retrouver un emploi. Or le niveau relatif des minima sociaux n'a cessé de se dégrader depuis les années 1990. Pour une personne seule, le RMI représentait, en 1990, 34,9% du revenu médian, contre 30,1% en 2007. Le RSA ne permettra pas d'enrayer ce décrochage, d'autant plus préoccupant que les hauts revenus ont beaucoup augmenté ces dernières années. Les revenus des 1% de ménages les plus riches ont progressé de 20% entre 1998 et 2005, tandis que le revenu médian n'a augmenté, au cours de la même période, que de 4,3%. Cela explique pourquoi l'intensité de la pauvreté (mesurée par l'écart entre le revenu médian des pauvres et le seuil de pauvreté) a augmenté entre 2002 et 2005, passant de 16,3% à 18,2%. On assiste donc à un accroissement des inégalités extrêmes, qui deviennent difficilement acceptables. Le RSA n'apporte, sur ce point, pas de réponse. Pis, il laisse entendre qu'il y a deux sortes de pauvres : d'un côté les laborieux, qui méritent d'être aidés, et de l'autre ceux qui restent éloignés de l'emploi et qui doivent être abandonnés à leur sort. C'est une vision simpliste et injuste.

..... »

Comme on connaît les saints on les honore

Parmi les ministres, seul le Premier nie l'existence d'une crise économique et sociale. Qu'il y ait un léger ralentissement dans l'économie, il l'admet mais c'est pour justifier à l'avance une nouvelle accélération des réformes (disons les Réformes, avec un grand R, les siennes, pas celles des autres).

Il est logique : nommé chef du gouvernement pour honorer la Sainte Trinité, Saint Mondial, Saint Libéral et Sainte Finance, ce croyant fervent n'est pas étonné par ce qui arrive ; les changements brusques qui se produisent dans la société française, dans des sens très différents du haut en bas, étaient clairement prévisibles à la lecture de son programme. La crise dont il entend parler c'est son succès personnel.

Ca va donc continuer avec le soutien énergique de tous ceux à qui ça rapporte gros.

J.P.

PETIT JOURNAL DE NOTRE COLLECTE

Entre la mi-mai et le 20 août, nous avons reçu 14 dons pour un total de 545 euros. Nous en donnons la liste ci-dessous.

Un grand merci à tous ! Ce sont ces dons qui compensent la diminution du nombre des abonnés et constituent ainsi dans nos ressources la marge, précaire, à laquelle notre bulletin doit sa survie.

J.P.

• Antonio Pierre à Paris	50	• Fosset Bernard à Pantin (93)	65
• Béliard Luc à Nantes (44)	50	• Hocq Christian à Bonnelles (78)	20
• Brasseur Alain à Paris	15	• Lebeguec Gilles à Paris	15
• Chappet Jean-Pierre au Havre (76)	25	• Lesur Jean-Marc à Paris	35
• Dubost Jacques à St Florentin (89)	35	• Olivieri Paul à Paris	40
• Fleury Georges à Vichy (03)	15	• Petit André à Eaubonne (95)	100
• Fosset Geneviève à Sèvres (92)	65	• Viala Jean-Paul à Paris	15

LA DEMOCRATIE CHRETIENNE AU HAVRE

Jean Chappet, habitant du Havre, membre de l'Amicale du MRP et abonné à notre bulletin, nous a demandé en juin dernier si nous avions des documents sur Louis Siefridt, qui fut député MRP de la Loire-Inférieure d'octobre 1945 à juin 1951. Nous en avions un, qu'avait rédigé son fils André et que nous gardions dans nos textes en instance. Et Jean Chappet en avait un, lui aussi, mais c'était le même. Il a pour sujet une évocation de la mouvance démocratie chrétienne au Havre depuis la Libération ; il a été publié, il y a plusieurs années dans le journal « Le Havre Libre », avant 1990, pense Jean Chappet.

C'est l'occasion pour nous de le reproduire ici à l'intention de nos lecteurs.

Louis Siefridt est né au Havre le 27 février 1893. Professionnellement, il devint directeur de la Caisse mutualiste normande de capitalisation.

Engagé dans la Résistance, il fut élu conseiller général et maire de Sanvic, dans la banlieue du Havre, et député, comme candidat sur la liste MRP conduite par Edouard Moisan, dès 1945. Il fut aussi l'un des fondateurs du journal « Le Havre Libre ». Au début de la Cinquième République, la commune de Sanvic fut rattachée au Havre...

Louis Siefridt est décédé en 1983.

Son fils André, l'auteur de l'article, fut militant MRP, puis responsable au Havre du CDS et de Force Démocrate. Il est décédé en 1998. La famille Siefridt, où les descendants sont nombreux (l'épouse de Louis a eu 6 ou 7 enfants), reste très connue et estimée au Havre. Une petite fille de Louis, Dominique, née en 1948, est professeur EPS ; son foyer est lié d'amitié avec celui de Jean Chappet, qui est un ancien de la Jeune République et qui est membre de l'Institut Marc Sangnier.

J.P.

Aux élections municipales qui suivaient le rattachement de Sanvic au Havre, nous avions deux élus : Pierre Cornière et Rémi Dujardin, qui avaient été soutenus par Louis Siefridt ; mais ceux-ci (dans la mouvance Vie Nouvelle) rejoignaient la Nouvelle Gauche. La municipalité était alors menée par Pierre Courant, républicain indépendant de droite. Nous aurons encore deux élus avec André Fatras et Didier Rémond, qui sera remplacé après sa démission par René Bellanger dans la municipalité socialiste de Robert Monguillon.

Pendant toute cette période nous n'aurons jamais de représentant au conseil général. René Bellenger et Georges Alliot maintiendront l'équipe malgré les échecs répétés de nos candidats.

En 1962, le docteur Georges (UNR) remplace Pierre Courant à l'Assemblée Nationale.

En 1965, nous soutenons la candidature de Jean Lecanuet qui mit de Gaulle en ballottage. Nous participons également à la liste Monguillon qui regroupait la SFIO, le centre et une partie des indépendants contre une liste PC avec René Cance et une liste UNR et indépendants menée par Michel Dubosc. Celle-ci, arrivée en troisième position, a refusé de soutenir au deuxième tour la liste Monguillon qui était arrivée en tête au premier tour. Ce fut l'arrivée des communistes à la mairie. Il n'y aura plus d'opposition au conseil municipal jusqu'en 1983 et le nouveau système électoral.

- 1970 voit le développement de la ville haute, la mise en service de la nouvelle écluse : « Le Havre, 5è port européen ».
- 1971 Congrès d'Epinay. Jacqueline Rubé, fille de Jacques Marais, est élue conseiller municipal socialiste et adjoint au maire.
- 1973 A. Rufenacht, UNR, est élu conseiller général du 5è canton.
- 1975 A. Rufenacht est élu député en remplacement du Dr Georges.
- 1977 Duroméa PC 61%, Rufenacht UNR 39%, aux élections municipales.
- 1978 Rufenacht réélu de justesse.
- 1981 Rufenacht battu par Joseph Menga (PS). Renaissance du PS au Havre.

Aux élections municipales du 6 mars 1983, l'opposition présente deux listes distinctes :

- Rufenacht RPR-UDF
- A. Lagarde, conseiller général de Sanvic et de Sainte Adresse, mène une liste apolitique ouverte à des hommes nouveaux représentant les différents secteurs économiques et sociaux ;
- Le CDS, malgré l'opposition de Jean Lecanuet, participe à l'équipe Lagarde, qui fait jeu égal avec l'équipe Rufenacht et compte 6 élus dont Jean-Marc Ollivier. Malgré un soutien franc et généreux, le CDS a du mal à faire admettre certains des siens en position éligible.
- Duroméa obtiendra 53,4% des suffrages, Rufenacht 21,6% et 6 élus, Lagarde 21,4% et 6 élus, pour 20.000 électeurs.

Duroméa a perdu plus de 7 points. L'opposition en a gagné 4 et, avec la nouvelle loi électorale à la proportionnelle aménagée (50% des sièges au départ pour la liste arrivant en tête) se retrouve avec 12 élus.

Septembre 1983

Avant la convention départementale, nous voyons arriver une douzaine de nouveaux cotisants favorables à A. Rufenacht et à l'équipe municipale RPR-UDF, avec l'intention d'empêcher les élus de l'équipe Lagarde de s'engager au CDS.

R. Camugli, G. Hérou, J.M. Ollivier et André Siefridt sont délégués au comité directeur où viendront les rejoindre en février 1994 A. Faury, J.M. Lucas, H. Merle, G. Jean.

Entre-temps, après le décès de René Cance en 1981 (remplacé par Eberhard) et celui de Naze par Meyer en 1982 et de Louis Siefridt en 1983, Hersant a racheté les parts de Nicolas Naze et Meyer.

De 1975 à 1989 les recensements font apparaître une baisse continue de la population havraise : 1975 -217.800 ha, 1982 – 200.411 ha, 1989 – 195.854 ha.

Au mois de février 1984 une conférence de presse permet de faire connaître le renouveau du CDS au Havre, où l'on peut compter une centaine d'adhésions. André Siefridt accepte de reprendre la place qui nous est réservée dans la tribune des « Libres opinions » du journal « Havre libre » avec l'accord des associés.

Au mois de mars nous accueillons Jacques Barrot au cours d'un dîner-débat de la section avec le président départemental, dîner qui sera suivi d'une réunion publique à la salle des fêtes de Bléville. Malheureusement, les relations avec les représentants locaux de l'UDF, présidée par Dubosc, sont mauvaises. Tout dévoué à Rufenacht, ils refusent de reconnaître notre représentativité et nous serons tenus à l'écart des préparatifs aux élections cantonales de mars 1985, contrairement à ce qui se passe à Rouen, où le CDS contrôle l'UDF.

Indirectement nous sommes victimes de cette situation. Le RPR, qui soutient Lecanuet à Rouen, n'entend pas qu'on lui fasse concurrence au Havre.

Suite au retrait de la candidature d'Henri Merle, qui avait souhaité la plus grande autonomie pour mener sa campagne, le CDS, en désaccord avec l' "Anim" du Dr Lagarde, soutiendra J.M. Lucas dans le 2è canton, où le Dr Denis a été conseiller pendant quarante ans ; et nos deux amis se verront opposer un candidat RPR et un candidat UDF (pourtant l'un et l'autre de la même équipe municipale).

Dans le deuxième canton, Annie Guillement (RPR) sera élue au second tour.

André Siefridt

HISTOIRE SECRETE DES DEPUTES MRP EN JUILLET 1957

Henri Lacaze

•député MRP du Tarn-et-Garonne de 1946 à 1958

• né le 9 février 1908 à Toulouse

• décédé le 5 janvier 1990 à Montauban

En juillet 1957, le Bureau du Groupe lui confie la mission difficile de présider les réunions des députés MRP où les débats sur l'Algérie (voir ci-après) créent une vive tension.

Juriste pointu, soucieux de l'équité, la voix parfois un peu coupante dans l'argumentation, mais sachant rester courtois, il laisse chacun s'exprimer, n'intervenant que pour arrêter les excès de propos et il conduit les discussions jusqu'à un terme cohérent, c'est-à-dire soit au renvoi de la suite du débat soit à une conclusion claire.

Il a été avocat puis fonctionnaire au ministère de la Santé publique, où il a exercé les fonctions d'inspecteur principal de la Population.

Au Palais-Bourbon, il se montrera expert dans la défense de la famille, dans l'aide aux enfants inadaptés et défavorisés par des réformes importantes dans les structures administratives de l'aide sociale à l'enfance. Il se fera remarquer en outre en proposant une Communauté européenne du cinéma.

C'est porté par la vague montante du MRP qu'Henri Lacaze est élu député MRP du Tarn-et-garonne (il habite à Montauban) le 11 juin 1946, à la seconde Assemblée Nationale Constituante : succès à la fois personnel et collectif, avec les militants, dans un département où le radicalisme reste dominant. Il conservera son siège jusqu'à la fin de la Quatrième République.

Le 1er juin 1958, il est l'un des trois députés MRP à voter contre l'investiture du Général de Gaulle, avec Francine Lefebvre et François de Menthon. C'est sa façon de rejeter la pression que le putsch politico-militaire déclenché par ses partisans exerce sur l'Assemblée Nationale. Il est cependant de nouveau candidat aux élections de novembre 1957, qui ont lieu au scrutin uninominal de circonscription majoritaire à deux tours (l'arrondissement). Il échoue sans s'en étonner. Ce sont deux UNR (parti gaulliste) qui emportent les deux sièges du département (qui n'a plus que 2 sièges au lieu de 3).

Il a consacré une partie de ses activités à sa ville de Montauban. Elu conseiller municipal dès 1947, il attire l'attention de ses collègues par sa compétence et sa rigueur. Il est élu maire de Montauban le 29 janvier 1956.

Bien qu'absent du Gouvernement Bourgès-Maunoury,, le Groupe MRP joue le rôle principal dans le débat qui a lieu à l'Assemblée Nationale du 2 au 9 juillet 1957 en vue de la ratification des traités instituant le Marché Commun (des Six) et l'Euratom.

En effet, le projet de ratification, qui ne comporte qu'un seul article, fait l'objet de quinze rapports (neuf sur le Marché Commun et six sur l'Euratom) dont deux rapports au fond présentés par la Commission des Affaires étrangères et treize rapports présentés par des commissions saisies pour avis : or ce sont des députés MRP qui ont en charge sept de ces treize rapports pour avis :

- **celui de la Commission des Finances sur l'Euratom (Jean-Marie Louvel) ;**
- **celui de la Commission des Affaires économiques sur le Marché Commun (Pierre Abelin) ;**
- **celui de la Commission de l'Education nationale sur le marché Commun et sur l'Euratom (Charles Viatte) ;**
- **celui de la Commission du Travail et de la Sécurité Sociale sur le Marché Commun (Francine Lefebvre) ;**
- **celui de la Commission des boissons sur le Marché Commun (Fernand Ortlieb).**

Les autres groupes ne contestent pas au MRP ce rôle dominant. Reconnaissent-ils ainsi sa compétence ? Peut-être. Au sein de chacun, les députés favorables à la construction de l'union européenne ont-ils conscience que sans le MRP l'Europe ne se ferait pas ? Sûrement.

Certes, la majorité qui va se prononcer pour la ratification, au terme du débat, le 9 juillet, sera large : 340 voix contre 236. Mais, au sein même du Groupe radical, qui est celui du président du Conseil Maurice Bourgès-Maunoury, qui compte 45 membres, il y aura 25 voix pour et 20 voix contre ; dont celle de Pierre-Mendès France, qui, président du Conseil en août 1954, fit échouer la ratification du traité de CED en refusant de poser la question de confiance sur sa ratification. Un nouveau retournement politique n'était donc pas à exclure…

J.P.

Dès le matin du 2 juillet, le président du Conseil prend d'ailleurs une heureuse initiative, suggérée par J.M. Louvel : il fait voter rapidement –le moment est propice- un projet de loi déposé auparavant par le Gouvernement Guy Mollet, fixant un plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961. Ce texte va parfaitement dans le sens de l'Euratom, d'autant qu'il décide la réalisation –sur le plan national ou dans le cadre de l'Euratom-, d'une usine de séparation des isotopes de l'uranium. Globalement, l'autorisation de programme accordée au Gouvernement s'élève à 200 milliards de francs, utilisables par fractions : 14 en 1957, 54 en 1958, 42 en 1959, 47 en 1960, 43 en 1961 ; quant à la réalisation de l'usine de séparation des isotopes, elle fait l'objet d'une autorisation de programme complémentaire, d'un montant de 25 milliards, accordée au Commissariat à l'énergie atomique.

A cette heure matinale, le projet est adopté par 416 voix contre 149 (communistes).

Et c'est un MRP, **Jean-Marie Louvel**, qui en a montré l'importance durant le bref débat.

Voici ce qu'en rapporte le Bulletin d'information du Groupe MRP (1957 – n° 65), daté du 3 juillet.

Reprenant l'initiative qu'il avait prise à la commission des Finances et qui avait abouti à l'adoption d'une motion, ***Jean-Marie Louvel*** *a insisté sur l'importance de la réalisation d'une usine de séparation des isotopes.*

Les six pays associés dans l'Euratom se sont montrés favorables à la création d'une telle usine, en commun. Mais qu'il s'agisse de la participation française à la construction d'une usine européenne ou, à défaut, de la première mise de fond en vue d'une réalisation uniquement française, cette autorisation de programme, a montré Jean-Marie Louvel, est essentielle. De la réalisation de ce projet dépend en effet notre indépendance à l'égard des Etats-Unis. On sait en effet à quelles conditions draconiennes les Américains viennent de nous fournir 40 kilogrammes d'uranium enrichi.

Dans ces conditions, Jean-Marie Louvel a estimé nécessaire que le Parlement affirme plus nettement sa volonté de créer une usine de séparation des isotopes dans des délais convenables.

Il a fait voter un article additionnel qui invite le gouvernement « à compléter, si besoin est, la participation prévue pour que cette usine puisse être construite et mise en route dans un délai maximum de cinq ans. »

Le même jour, cè 2 juillet, l'Indépendant Pierre André, rapporteur pour avis sur l'Euratom au nom de la Commission de la Défense nationale, obtient ce celle-ci le vote d'un **avis défavorable** par 23 voix (les 11 communistes, 2 radicaux, les 4 poujadistes) contre 21. Incident mineur mais significatif. La vigilance reste utile aux partisans de l'Europe…

L'agriculture dans le Marché Commun (extrait du Bulletin d'information du Groupe 1957 n°65) . Séance du 2 juillet.

René Charpentier a exposé ensuite, au nom de la commission de l'Agriculture, les dispositions du traité de marché commun relatives à l'agriculture, notamment celles qui concernent la fixation éventuelle de prix minima et l'établissement progressif d'une certaine préférence au sein de la communauté.

Le but à atteindre, a dit Charpentier, est la détermination d'une politique agricole commune dont le traité définit les objectifs : accroissement de la productivité, élévation du niveau de vie, stabilisation des marchés, sécurité des approvisionnements, fixation de prix raisonnables ; et les moyens : règles communes de concurrence, coordination des organisations nationales, organisation européenne du marché.

La communauté ne sera pas une organisation autarcique. Mais il sera nécessaire de fixer des cours européens en raison du caractère souvent artificiel des cours mondiaux et de l'obligation d'assurer aux producteurs et aux consommateurs de la communauté des prix raisonnables.

Les différences de prix actuelles entre les six pays ne posent pas de problèmes insurmontables. Les prix agricoles français sont d'ailleurs compétitifs par rapport à ceux des autres pays : la France se trouve donc bien placée pour entrer dans le marché commun.

L'organisation européenne du marché agricole permettra une expansion de la production et une diminution du déficit de la balance commerciale agricole de l'ensemble des six pays. Elle permettra du même coup des économies de devises et dégagera pour l'industrie des débouchés nouveaux.

Dans cette organisation, la profession doit jouer son rôle. Le gouvernement ne doit pas l'oublier lorsqu'il désignera les représentants agricoles dans le comité économique et social.

Diverses mesures sont à prendre afin d'améliorer le fonctionnement du marché commun et d'assurer des relations fécondes avec les autres pays et notamment ceux qui font partie du Conseil de l'Europe. A ce sujet, il convient de noter que certaines propositions tendant à créer une zone de libre échange comportent des dangers.

La ratification du traité doit conduire le gouvernement à promouvoir une politique agricole efficace tant dans le domaine des prix que dans celui de l'organisation des marchés et de la vulgarisation.

La politique sociale dans le Marché Commun et l'Euratom (extrait du Bulletin d'information du Groupe 1957 n° 66) séance du soir, le 2 juillet.

Dans la suite du débat de ratification des traités européens, Francine Lefebvre a présenté à la séance du soir du mardi 2 juillet le rapport pour avis de la commission du Travail.

Elle a examiné plus spécialement les clauses du traité relatives à la politique sociale : objectifs sociaux, rôle du comité économique et social, égalité des salaires pour les hommes et pour les femmes, régime de rémunération des heures supplémentaires, régime des congés payés, fonds social européen ayant pour mission de faciliter l'emploi et la mobilité du travailleur.

Elle a demandé au gouvernement d'intervenir pour que les artisans, les commerçants et petits industriels bénéficient des mesures d'aide en faveur des travailleurs qui perdront totalement ou partiellement leur emploi à la suite de la conversion de certaines entreprises. Elle a montré ensuite les résultats d'ordre social obtenus dans le cadre de la CECA, qui permettent d'affirmer que la construction européenne ouvre un champ nouveau au progrès social.

Elle a enfin commenté certaines dispositions du traité d'Euratom, en particulier l'établissement des normes de sécurité pour la protection sanitaire de la population et des travailleurs.

La viticulture dans le Marché Commun (extrait du Bulletin d'information du groupe 1957 n° 66). Séance du soir, le 2 juillet.

Fernand Ortlieb a rapporté ensuite l'avis de la Commission des Boissons.

Il a montré que le Marché Commun permettrait aux viticulteurs de trouver des débouchés élargis et stables, grâce aux contrats à long terme prévus par le traité.

Il a souhaité que la législation viticole française, en avance sur les autres, serve de base à l'établissement d'un statut européen du vin.

Le Marché Commun n'est pas une zone de libre-échange (extrait du Bulletin d'information 1957 n° 66). Séance du 3 juillet.

Mercredi après-midi, Pierre Abelin a présenté l'avis de la commission des Affaires Economiques.

Notre ami a montré l'importance économique de ce qu'on appelle parfois avec dédain la petite Europe : la production de charbon, d'acier, de ciment et d'électricité des six Etats membres de la future communauté est supérieure à celle de l'URSS.

Les garanties obtenues par les négociateurs français, a exposé ensuite Pierre Abelin, permettent à l'économie française d'affronter la concurrence au sein du Marché Commun.

Le gouvernement doit se préoccuper toutefois de la situation des régions françaises les plus défavorisées, qui constitue d'ailleurs un problème avec ou sans marché commun.

Il est nécessaire de poursuivre l'harmonisation des législations sociales entre les pays de la communauté.

Dans les premiers temps, la communauté devra pratiquer une certaine politique protectionniste à l'égard des pays tiers.

Il faut éviter qu'un pays étranger, s'il investit des capitaux considérables dans un pays de la communauté, ne puisse influencer le Marché Commun dans son ensemble. Il y a des précautions à prendre dans ce domaine.

Il serait souhaitable d'élargir l'activité de la banque des investissements.

Le Marché Commun ne doit pas être confondu avec une zone de libre échange : la communauté économique sera régie par un esprit communautaire dont les dispositions relatives aux territoires d'outre-mer sont le meilleur témoignage.

Si la France réussit à redresser sa situation financière et si, comme il y a tout lieu de le penser, une véritable coopération s'institue entre les six pays, l'expérience qui va commencer fera faire un progrès considérable à l'Europe.

L'Euratom sera pour la France un remède à sa dépendance énergétique et la construction d'une usine produisant de l'uranium enrichi lui permettra de fabriquer des armes atomiques. (extrait du Bulletin d 'information du Groupe 1957 n° 66). Séances du 3 juillet.

Rapporteur pour avis de la commission des Finances, en ce qui concerne l'Euratom, Jean-Marie Louvel a montré que cette communauté était le meilleur moyen pour la France de remédier à sa dépendance énergétique qui va s'aggravant.

La commission des Finances estime que ce déficit énergétique fait peser une grave menace sur les finances publiques. Elle insiste auprès du gouvernement pour qu'il prenne toutes mesures utiles afin de développer les sources d'énergie nationales, dans la métropole et les territoires d'outre-mer. Elle juge notamment indispensable que le deuxième plan quinquennal relatif à la production de l'énergie atomique soit appliqué avec vigueur et au besoin complété.

Après avoir entendu M. Francis Perrin, la commission a estimé que les dispositions du traité permettaient d'obtenir un complément substantiel au programme français en ce qui concerne aussi bien les études et les recherches que les réalisations.

La construction d'une usine de séparation des isotopes, approuvée par l'Assemblée Nationale le 2 juillet, doit intervenir rapidement, soit dans le cadre national, soit dans le cadre européen. Cela n'empêchera pas la France de construire d'autre part une usine pour la production de l'uranium très enrichi nécessaire à la fabrication des armes atomiques.

Si le traité d'Euratom n'était pas ratifié, nos partenaires signeraient des traités bilatéraux avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. La France se trouverait alors isolée ; ses prix de revient seraient plus élevés ; elle ne pourrait plus espérer obtenir son indépendance énergétique.

L'Euratom, ce sera un ensemble de travaux de 39 milliards que la France ne financera que pour 12 milliards. Certes, les apports de la France à la communauté, en matière technique, seront plus importants que ceux de ses partenaires. Mais il n'y a pas lieu de le regretter : tous les pays membres bénéficieront finalement des sacrifices qu'elle va consentir et elle en tirera elle-même de grands avantages.

Le Marché Commun et les territoires d'outre-mer. Le sujet est traité le 6 juillet par Rakotovélo, député MPR de Madagascar (extrait du Bulletin d'information du Groupe 1957 n° 69).

Rakotovelo a été le dernier orateur dans la discussion générale, au cours de la troisième séance de samedi, dans la nuit de samedi à dimanche.

L'association des territoires d'outre-mer à la communauté économique, a dit notre ami, paraît le meilleur moyen d'assurer le financement des investissements de plus en plus importants dont ils ont besoin. Je regrette toutefois que les assemblées locales n'aient pas été consultées.

A Madagascar, en particulier, le Marché Commun permettra de mieux mettre en valeur des possibilités agricoles qui sont immenses et des richesses naturelles très importantes. Les investissements devront porter non seulement sur les exploitations rentables, mais aussi sur les travaux d'infrastructure économique et sociale. A cet égard, il est souhaitable qu'une partie des bénéfices privés soit affectée aux investissements publics.

Politiquement, enfin, a déclaré Rakotovelo, nous désirons la stricte observation de la clause d'établissement et des règles d'immigration. Nous insistons également pour que les territoires d'outre-mer soient consultés lorsque les mesures d'application du traité seront prises et qu'ils soient représentés au sein des organismes européens.

Dans la discussion générale, deux autres orateurs MRP interviennent : **Robert Bichet** le 5 juillet, **Pierre-Henri Teitgen** le 6.

Bichet traite de la structure administrative des futures institutions européennes, en souhaitant que des principes communs soient dégagés et proposés aux autorités responsables des organismes internationaux ce qui devrait aboutir à la création d'une fonction publique européenne.

Teitgen fait apparaître les contradictions que l'on relève dans les arguments utilisés contre les traités et montre que la « Petite Europe » dont se moquent leurs adversaires ouvre la voie, en réalité, à la réalisation de grands desseins.

Les explications de vote interviennent le mardi 9 juillet dans l'après-midi.

Le Groupe radical – dont font partie Bourgès-Maunoury et Mendès-France-, reste silencieux.

En revanche, Robert Schuman pour le MRP, Paul Reynaud pour les Indépendants et Paysans et Robert Verdier pour la SFIO viennent expliquer le vote favorable des trois grandes formations républicaines représentées à l'Assemblée Nationale (Le discours de Robert Schuman occupe les pages 3476 et 3477 au JO du 10 juillet 1957).

Viennent ensuite plusieurs scrutins (*les chiffres annoncés en séance seront rectifiés les jours suivants : nous indiquons ci-après les chiffres définitifs)*

- L'article 1er est soumis au vote par division : le Marché Commun est approuvé par 342 voix 234 ; l'Euratom par 332 voix contre 240.
- L'ensemble de l'article 1er est adopté par 346 voix contre 240.
- **L'ensemble du projet – article 1er et divers articles additionnels délibérés peu avant – est adopté par 342 voix contre 239, puis, après rectifications, par 340 voix contre 236.**

Il s'agit là, évidemment, d'un scrutin historique.

Ont voté pour la ratification :

- 99 socialistes sur 100 (Le troquer, qui présidait la séance, n'a pas pris part au vote).
- Les 74 MRP .
- 6 Indépendants d'outre-mer sur 7.
- 25 « radicaux valoisiens » sur 45 (il s'agit du Groupe, qui, malgré ses divisions, reste maître du siège du Parti, place de Valois).
- 11 « radicaux socialistes » sur 13 (il s'agit du Groupe des dissidents, animé par André Morice).
- 12 RGR sur 13.
- 20 UDSR-RDA sur 22.
- 80 Indépendants sur 89 et 9 Paysans sur 14.
- 1 poujadiste (Union et Fraternité Française) : Juliard.
- 3 non-inscrits sur 12 (dont Tixier-Vignancour).

Ont voté contre la ratification :

- Les 149 communistes et progressistes
- 1 IOM (Douala Manga Bell, ex-MRP).
- 20 « radicaux valoisiens », dont Mendès-France et Daladier.
- 1 radical-socialiste, dissident (de Pierrebourg).
- 1 UDSR (Roland Dumas).
- 2 Indépendants (Pierre André et Raymond Marcellin).
- 4 Paysans (dont Paul Antier qui fut ministre de l'Agriculture).
- 17 Républicains sociaux sur 21 (Chaban-Delmas n'a pas pris part au vote).
- 35 poujadistes sur 37.
- 6 non inscrits (dont Césaire, élu de la Martinique, Lenormand, élu de la Nouvelle-Calédonie en 1951 et d'abord inscrit au Groupe des IOM, et Le Pen.
- **Se sont abstenus volontairement** : 4 Indépendants (dont Camille Laurens, qui fut quatre fois ministre de l'Agriculture), 1 UDSR élu à Madagascar, Roger Duveau, ex-MRP, 1 radical-socialiste, Vincent Badie, et 1 RGR, Georges Bonnet, ministre des Affaires étrangères dans le 3è cabinet Daladier, 1938-39).

Durant cette période qui va du 2 au 9 juillet, le Groupe MRP a tenu trois réunions mais les trois ont été brèves, le sujet d'actualité, la ratification des deux traités, ne justifiant aucun débat interne.

Mardi 2 juillet 1957 : Maurice Lucas ouvre à 14 heures la 58è réunion du Groupe (dans l'année 1957). Les travaux des commissions sur le projet de ratification des traités instituant le Marché Commun et l'Euratom.

Les travaux des commissions sur le projet de ratification des traités sont rapportés successivement par Alfred Coste-Floret (Affaires étrangères), Francine Lefebvre (Travail), Charles Viatte (Education nationale), Pierre Abelin (Affaires économiques), Jean-Marie Louvel (Finances), Fernand Ortlieb (Boissons).

Selon **Alfred Coste-Floret**, il faut éviter l'introduction d'un article 2, dans le projet, qui contiendrait des conditions. Le MRP ne doit pas alimenter la critique des traités, dit-il.

André Monteil montre l'importance de la future usine de séparation des isotopes.

D'après **Pierre-Henri Teitgen,** il faut effectivement éviter de surcharger le projet.

Francine Lefebvre souhaite que le Parlement français soit régulièrement informé des travaux du futur organisme européen.

N.B. Cette demande d'information sera reprise, à la fin du débat public, par l'adoption d'un article additionnel précisant que le Gouvernement présentera chaque année au Parlement, en vue de son approbation, un compte rendu de l'application du traité créant le Marché Commun.

Un deuxième article additionnel, également adopté avec l'accord du gouvernement, prévoit le dépôt, avant la présentation du budget de 1958, d'un ou plusieurs projets de loi-cadre définissant les mesures permettant à la France d'entrer dans le Marché Commun dans les meilleures conditions.

Vendredi 5 juillet : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 59ème réunion du Groupe.

Robert Bichet rend compte des travaux de la Conférence des présidents.

Jean Cayeux traite du concours d'entrée dans les hôpitaux de Paris.

Mardi 9 juillet : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 60è réunion du Groupe. Traités européens. Travailleurs à domicile. Agence atomique internationale. Organisation commune des régions sahariennes. Mutation de fonctionnaires en Afrique du Nord.

Robert Schuman expose son projet d'intervention en séance publique expliquant le vote favorable du MRP à la ratification des **traités européens.**

Noël Barrot (Haute-Loire) aimerait que notre orateur évoque, en outre, la réforme de l'Etat.

Robert Lecourt fait observer qu'il y a beaucoup de réformes à envisager après la ratification. Il s'agit, précise-t-il, d'un ensemble de réformes, à discuter ensuite, à part.

Lucien Nicolas demande que l'orateur MRP insiste sur les progrès sociaux que nous attendons des traités.

Francine Lefebvre fait le point sur le dossier des **travailleurs à domicile.**

Claude Mont, sénateur de la Loire, expose le problème au fond. Il soutient le texte retenu par le Conseil de la République.

Francine Lefebvre préfère le texte de l'Assemblée Nationale mais souhaite un accord.

Claude Mont rappelle que le texte du Conseil de la République a été voté sur son initiative.

Francine Lefebvre conteste l'interprétation de Mont sur l'article qui applique aux artisans certaines dispositions du Code du Travail.

Robert Lecourt conclut : prudence et négociation avec les groupes voisins.

Jean-Marie Louvel fait le point sur l'Agence atomique internationale. Il s'agit d'une académie, dit-il. Le texte proposé consacre la France, sur le plan international, comme grande puissance atomique.

Robert Lecourt traite de la Haute Commission de l'**Organisation commune des régions sahariennes** (*voir notre bulletin 114, pages 16 à 19*), qui va être mise en place. Il y a un candidat MRP pour deux postes MRP, probablement ; le Groupe fait-il confiance à son Bureau pour régler cette affaire ?

Réponse : oui.

Gilbert Cartier (Seine-et-Oise) fait le point sur le projet de mutation de fonctionnaires en Afrique du Nord. A la Commission de l'Intérieur, les commissaires MRP se sont abstenus ; ils redoutent des décisions arbitraires. Les instituteurs seraient particulièrement visés.

Jean-Marie Louvel présente des observations.

Robert Lecourt propose que les fonctionnaires visés obtiennent un avancement plus rapide

Jean-Marie Louvel.- oui !

Maurice-René Simonnet propose un système de roulement de tous les fonctionnaires pour une affectation en Algérie, d'une durée d'un an.

Robert Lecourt.- Je crains l'incompétence.

Marie-Madeleine Dienesch (Côtes-du-Nord).- Je suggère deux ans.

Jeudi 11 juillet : Edouard Moisan ouvre à 14 heures la 61è réunion du Groupe. Prestations familiales. Accidents du travail outre-mer. Permission pour les soldats agriculteurs (Maurice Lucas remplace Moisan à la présidence de la réunion). Détachement de fonctionnaires en Algérie.

Edouard Moisan se propose d'intervenir sur le procès-verbal de la séance publique de la veille : Henri Ulrich aurait dû pouvoir, en vertu du Règlement, exposer son rapport sur les **prestations familiales** avant que le Gouvernement ne lui oppose l'article 10 et ne l'empêche ainsi de parler. Il redemandera l'inscription de ce rapport à l'ordre du jour.

Il en est ainsi décidé.

Francine Lefebvre fait le point sur le dossier des **accidents du travail outre-mer** (décret du 24 février 1957, pris en application de la loi-cadre et soumis à la ratification du Parlement).

Lionel de Tinguy souhaite le maintien de l'option entre les deux systèmes, la Sécurité Sociale ou les compagnies d'assurances.

Edouard Moisan fait observer que les élus d'outre-mer ne sont pas favorables au monopole des compagnies d'assurances. Il pense que le Gouvernement laissera l'Assemblée juge.

Pierre-Henri Teitgen craint que les compagnies d'assurances ne se partagent le marché et n'obtiennent ainsi un monopole de fait. Il dénonce, avec Francine Lefebvre, les pressions des représentants des compagnies sur les députés. Il est partisan de laisser l'option aux territoires d'outre-mer eux-mêmes.

Lionel de Tinguy est d'accord.

Maurice-René Simonnet aussi ; mais il fait observer qu'il faut en conséquence voter le texte du Conseil de la République.

Pierre-Henri Teitgen note que ce texte va même au-delà.

Robert Buron est partisan du libre choix pour les territoires et il est favorable à la reprise de l'amendement Buron – Senghor de la première lecture.

Jean-Marie Louvel se demande si l'exclusion des compagnies tarit ou non une source d'investissements.

Pierre-Henri Teitgen dit qu'il y a risque dans ce domaine. Il propose de voter le texte de l'Assemblée en supprimant le délai de trois ans pour la possibilité du libre choix.

André-François Mercier (Deux-Sèvres) craint une perte d'investissement pour les territoires.

Francine Lefebvre fait observer que les investissements sont faits des bénéfices réalisés sur la collectivité des travailleurs. Elle craint que le libre choix outre-mer ne fasse le jeu des « puissants » ; elle veut que la métropole protège les faibles contre la puissance de l'argent. Elle propose la reprise du texte voté en première lecture et accepté par la Commission des TOM.

Maurice-René Simonnet combat cette proposition, qui veut faire le bonheur des Noirs, au besoin contre eux-mêmes. Il demande au Groupe de se prononcer en toute clarté : retour au texte de l'Assemblée en supprimant la limite des trois ans.

Par 15 voix contre 4 et 5 abstentions, le Groupe accepte cette « position de principe ».

Robert Buron propose un amendement complémentaire.

Le Groupe l'accepte.

En séance publique, le libre choix pour les TOM, sans limitation de date, sera voté sur un amendement de Mercier par 289 voix contre 258.

Paul Ihuel (Morbihan), au sujet des **permissions accordées aux « rappelés » agriculteurs,** dit qu'il ne veut pas gêner la politique algérienne du Gouvernement.

Edouard Moisan note que la seule question posée ce jour, c'est la procédure d'urgence qui est demandée pour la discussion de ce texte.

Paul Ihuel ne veut pas gêner le Gouvernement même sur cette question de procédure.

Maurice Lucas remplace Moisan à la présidence.

André-François Mercier fait des réserves sur ce texte, qui faciliterait l'octroi de permissions, par souci des besoins de la Défense nationale.

Pierre-Henri Teitgen note qu'effectivement l'octroi de permissions au moment des grands travaux agricoles abaisse dangereusement les effectifs.

François Reille-Soult estime que l'on peut au moins voter l'urgence du débat.

Jules Catoire (Pas-de-Calais) indique que l'Armée de l'Air accorde des « permissions agricoles » mais que l'Armée de Terre les refuse.

Joseph Schaff est favorable à l'urgence.

Le Groupe décide de voter la procédure d'urgence.

Gilbert Cartier rapporte les travaux de la Commission de l'Intérieur sur le **détachement de fonctionnaires en Algérie** et les avantages qui seront accordés à ceux-ci. Il comprend bien l'argument de Jean Cayeux, qui réclame, pour ces personnels, la rétroactivité jusqu'en 1954, mais cette mesure lui paraît difficile à obtenir du Gouvernement, pour des raisons financières.

Henri Dorey demande que l'on maintienne une distinction entre militaires et civils.

Gilbert Cartier n'est pas d'accord : civils et militaires partagent les mêmes risques aux mêmes postes.

Pierre-Henri Teitgen rejoint Dorey, car les fonctionnaires sont déjà protégés par un régime spécial.

Le Groupe approuve ce point de vue.

Gilbert Cartier propose l'abstention sur l'ensemble du projet.

Henri Dorey demande le vote pour.

Gilbert Cartier aurait préféré que le détachement en Algérie se fasse en volontariat, qui aurait rendu, si on l'avait accordé plus tôt, les avantages envisagés aujourd'hui. Il craint l'arbitraire du pouvoir dans les détachements.

Pierre-Henri Teitgen ne peut admettre qu'une seule raison justifiant le vote contre : ne pas faire confiance au gouvernement pour décider les détachements.

François de Menthon dit qu'il s'agit bien de cette raison-là pour justifier son intention de voter contre.

François Reille-Soult pense que le MRP doit donner au Gouvernement les moyens administratifs de faire des réformes en Algérie.

Par 10 voix contre 4 et 2 abstentions, le Groupe décide de voter l'ensemble du texte relatif au détachement de fonctionnaires en Algérie.

GUERRE EN ALGERIE, CRISE AU GROUPE MRP

En juillet 1957, l'aggravation des violences en Algérie et le risque d'une extension du terrorisme en métropole conduisent le Gouvernement Bourgès-Maunoury à demander au Parlement la reconduction des « pouvoirs spéciaux » accordés au gouvernement Guy Mollet en mars 1956 et leur extension en métropole.

Que doivent faire, que peuvent faire les parlementaires MRP ?

Le MRP n'est pas représenté au Gouvernement. Le président du Conseil compte cependant sur son appui, car il n'a pas de majorité au Parlement, pas plus que n'en avait son prédécesseur Guy Mollet. Pour conduire sa politique sur place, il a reconduit le socialiste Robert Lacoste dans ses fonctions de ministre de l'Algérie. Or, depuis des mois, le MRP demande que l'action gouvernementale dans la guerre d'Algérie soit désormais orientée vers une solution politique.

La situation n'est donc pas claire. Elle n'est claire ni au sein du Gouvernement, où les ministres ne sont pas unanimes, ni dans les groupes parlementaires représentés au gouvernement, où certains élus critiquent l'action de Robert Lacoste, ni à l'intérieur du Groupe MRP de l'Assemblée Nationale dans la mesure où une minorité, sensible aux arguments de Georges Bidault, approuve Robert Lacoste.

La majorité du Groupe MRP, à l'inverse, le désapprouve, mais elle constate qu'aucune majorité gouvernementale n'existe alors pour faire le choix d'une autre politique et pour s'y tenir. Il en résulte une crise aiguë parmi les députés MRP, y compris les dirigeants du Mouvement ; une crise qui va du lancement de défis à la menace de rupture en passant par des moments de découragement et d'irrésolution ; un tel moment n'épargne même pas Pierre Pflimlin, président national du MRP ; une crise que traduisent clairement les procès-verbaux des cinq réunions tenues par le Groupe du 12 au 19 juillet.

Ces cinq procès-verbaux présentent un intérêt considérable pour les étudiants, les chercheurs et les historiens ; ils sont exceptionnels : dans la longue série des procès-verbaux des réunions du groupe tenues depuis 1945, que nous publions dans l'ordre chronologique, trimestre après trimestre, ce sont les seuls à ne pas faire l'objet d'extraits dans le Bulletin (quotidien) d'information du Groupe (le BQI). Ces débats, par la volonté du Bureau du Groupe, devaient en effet rester secrets à l'époque, pour ne pas avoir d'effets dommageables (involontairement) sur le moral de l'Armée, engagée dans des combats difficiles.

Depuis, ces procès-verbaux n'ont jamais été publiés. Grâce au bulletin « Le MRP vous parle ! », ils le sont aujourd'hui, ci-après.

Pour la véritable histoire du MRP, ils sont plus importants que les scrutins intérieurs au Groupe et les scrutins publics intervenus en cours et à l'issue du débat ; celui-ci se termine par un vote de confiance parce qu'il n'y a pas de gouvernement de rechange en vue !

Ainsi, s'agissant de la prise en considération du projet gouvernemental, le Groupe MRP décide de l'accepter, le 17 juillet, par 28 voix contre 13 et 2 abstentions. Dans le scrutin public qui suit, la discipline de vote n'est pas respectée : 21 députés MRP (sur 74) votent contre. Dans le scrutin de confiance, le 19 juillet, aucun député MRP ne vote contre, 46 votent pour, 13 s'abstiennent volontairement, 8 ne prennent pas part au vote, 7 se sont fait mettre en congé. La crise du MRP sur la guerre d'Algérie continue.

Vendredi 12 juillet 1957 : Robert Lecourt ouvre à 14 heures la 62è réunion du Groupe. Priorité au débat sur la majoration des prestations familiales ou au débat sur la réforme de l'enseignement, duel MRP-SFIO. Loi-cadre sur la construction. Reconduction des pouvoirs spéciaux en Algérie et leur extension à la métropole.

Edouard Thibault (Gard) rapporte les travaux de la Conférence des présidents. Il a obtenu la ré-inscription à l'ordre du jour du rapport d'Henri Ulrich sur la majoration des prestations familiales. La Conférence, en outre, a prévu pour le 24 juillet l'ouverture du débat sur la réforme de l'enseignement ; le MRP a voté contre, avec l'UDSR, le RGR, les IPAS (Indépendants et Paysans), l'UFF (poujadistes), les Républicains sociaux.

Edouard Moisan propose le vote contre l'ensemble des propositions de la Conférence en séance publique et dénonce la manœuvre socialiste : de toute façon, la Commission de l'Education nationale n'a pas encore achevé ses travaux et son rapport ne sera pas prêt pour le 24.

Francine Lefebvre prévoit que le MRP sera battu dans ce scrutin. Elle se demande si c'est bien habile ; pourquoi faire une préfiguration du scrutin final ?

Pierre-Henri Teitgen, hostile au débat sur l'enseignement, pense que le MRP doit maintenir son vote contre.

Edouard Thibault soulève le problème de l'explication de vote : faut-il évoquer la réforme de l'enseignement directement ou établir une liste de textes prioritaires.

Edouard Moisan croit davantage à la valeur de son argument : le rapport sur la réforme de l'enseignement ne sera pas prêt le 24.

Le Groupe, par 13 voix contre 0 et 1 abstention, décide de voter contre les propositions de la Conférence des présidents.

En séance publique, Edouard Thibault explique le vote du Groupe : il donne une liste de textes urgents et y ajoute l'argument Moisan.

Cependant, comme Francine Lefebvre l'a prévu, les propositions de la Conférence sont adoptées, par 335 voix contre 242.

Elles fixent au 16 juillet la discussion du rapport Ulrich, au 16-19 juillet le débat sur les pouvoirs spéciaux, au 24 la discussion de la réforme de l'enseignement.

Lucien Nicolas se propose de défendre une motion préjudicielle contre la poursuite de la discussion (on est en troisième lecture) du projet de loi-cadre sur la construction.
Paul Gosset hésite.
Fernand Bouxom veut être clair : si le MRP dépose une telle motion, il devra la mener jusqu'au vote et non pas la présenter pour la retirer ensuite.
Lucien Nicolas attend des réponses précises du ministre des Finances (Félix Gaillard).

Le Groupe approuve Nicolas.

Joseph Schaff précise la portée du débat au niveau de la procédure : la Commission de la Reconstruction propose une commission spéciale pour l'examen des décrets (qui seront pris en application de la loi-cadre) ; mais la Commission des Finances y est hostile.
Lucien Nicolas y est favorable.
Francine Lefebvre est réticente.

Par 5 voix contre 3 et 5 abstentions, le Groupe approuve l'objection de Schaff.

Jean Cayeux rend compte des travaux de la Commission de l'Intérieur sur le projet relatif à la **reconduction des pouvoirs spéciaux en Algérie et à leur extension en métropole.**
Pierre-Henri Teitgen expose ce qu'il en pense.

Le problème est très grave, dit-il. Le Gouvernement, redoute (il a des indices sérieux) l'extension du terrorisme en métropole. Il veut donc des pouvoirs exceptionnels. Au surplus il y a le problème de la politique algérienne dans son ensemble. Ceux qui voteront le projet accepteront cette politique. Enfin, s'agissant du MRP, il entrerait dans la majorité gouvernementale s'il votait de nouveau pour le Gouvernement.

Le texte du projet lui-même est critiquable car il légalise un régime policier.

Il nous faut donc choisir : ne pas approuver la politique algérienne du Gouvernement, ne pas entrer dans la majorité et ne pas voter le projet ; ou nous prononcer en fonction du texte et faire des propositions de modification.

J'ajoute ceci : j'estime qu'en temps de crise grave le Gouvernement a le droit de prononcer des internements administratifs; à ce propos je rappelle les avis du Conseil d'Etat en 1914. Je pense que le Gouvernement obtiendrait satisfaction aujourd'hui du Conseil d'Etat.
François Reille-Soult.- Je suis favorable à la deuxième formule exposée par Teitgen. Je redoute l'arbitraire contenu dans le texte actuel. Je critique la procédure des pouvoirs spéciaux en Algérie : on a fabriqué des rebelles en créant des camps d'internement et en commettant des excès dans les interrogatoires

Le MRP doit donc voter contre le texte actuel. Il ne doit pas accepter le régime de la lettre de cachet à Paris.
Edouard Moisan.- Je m'attends au dépôt de la question de confiance pour l'adoption du projet et j'approuve les conclusions de Teitgen.
Jean Villard (Rhône).- Le Gouvernement ne pourra assigner les personnes à résidence qu'après des condamnations, soit en novembre au plus tôt. La mesure, actuellement, est illusoire.
Joseph Fontanet (Savoie).- Le vote qui va avoir lieu sera le dernier vote de l'Assemblée sur l'Algérie avant octobre. Il liera les groupes favorables à la politique de Robert Lacoste, qui prend des positions ultra. Le MRP ne doit pas se lier.
Maurice René Simonnet (Drôme), secrétaire général du MRP.- Je trouve inacceptable que la discussion s'engage sur le texte du Gouvernement. Je ne comprends pas que le Gouvernement ait pu déposer son texte initial, condamné quelques heures plus tard par le Conseil d'Etat. J'estime que la politique de Robert Lacoste est incomplète dans le domaine des réformes. Ce que le MRP a dit se vérifie aujourd'hui. Il faut lier dès aujourd'hui les pouvoirs spéciaux au projet de loi-cadre sur les réformes, sinon il n'y aura pas de loi-cadre.
Fernand Bouxom (Seine).- La menace d'extension du terrorisme est un élément nouveau. Il nous est difficile de le lier à l'ensemble de la politique algérienne du gouvernement.
Lionel de Tinguy (Vendée).- J'approuve Bouxom. Si le MRP veut la crise, qu'il élargisse le débat à la politique algérienne du Gouvernement… Mais qu'il attende la ratification des traités européens !

Jusqu'en 1936, la détention d'un individu était de 30 jours. C'est acceptable. L'assignation à résidence n'est pas l'internement. Et ces mesures, nous les avons votées pour l'Algérie. Alors ? Ce qui est bon au Sud, est-il mauvais au Nord ? C'est insoutenable.
Edouard Moisan.- Je reviens au choix formulé par Teitgen : la politique algérienne ou le texte seul ?
Jean Cayeux.-La SFIO est-elle toujours hostile à l'amendement Isorni ?
Francine Lefebvre.- Je veux éviter d'approuver la politique de Robert Lacoste.
Maurice-René Simonnet, répondant à de Tinguy : la situation en Algérie est différente de celle de la métropole, mais le débat ne pourra pas être limité. Il s'agit de la politique algérienne, quoi qu'on en dise. La crise ministérielle ? Il ne s'agit pas de cela pour le moment.
Fernand Bouxom.- Le terrorisme en métropole s'aggrave ; c'est un élément nouveau. On peut craindre de violentes réactions de la population parisienne. Prenons garde à ne pas laisser le Gouvernement désarmé !
Edouard Moisan.- Je comprends ces préoccupations.
Maurice-René Simonnet.- Les textes dépendent de leur application. Il nous faudrait un vrai ministre de l'Intérieur (*celui qui est en place est le sénateur radical Gilbert Jules).*
Robert Lecourt.- Je distingue le problème politique et le problème du texte. Je comprends Bouxom et je l'approuve. Je voudrais savoir si le Gouvernement a vraiment besoin de ce texte. Il faut effectivement consulter le Conseil d'Etat. Il faut aussi évoquer la prochaine loi-cadre ; je vais voir Bourgès à ce sujet.

Mardi 16 juillet : Henri Lacaze ouvre à 14 heures la 63è réunion du Groupe. Selon Pierre Pflimlin, président national du MRP, la collaboration du Groupe à l'amélioration du projet relatif aux pouvoirs spéciaux en Algérie et en métropole ne l'engage pas à voter l'ensemble ; il ne souhaite pas, au surplus, que le MRP ait des contacts organiques avec le Gouvernement. En préambule : les prestations familiales.

La réunion commence par des observations sur « l'enterrement », intervenu à la séance publique du matin, du **rapport visant à majorer les prestations familiales.**

C'est la Commission des Finances qui, en se ralliant au point de vue du Gouvernement sur l'article 10 du décret relatif à la discussion du budgétaire, a provoqué l'événement.

Le Bulletin d'information du Groupe (1957-n° 74) en donne la version suivante :

La commission des Finances ayant déclaré que l'article 10 du décret budgétaire était applicable à l'ensemble du rapport Ulrich – tout en considérant que les conclusions de ce rapport étaient socialement fondées – le texte a été retiré de l'ordre du jour.

Au nom du groupe MRP, Fernand Bouxom est intervenu mardi matin en séance publique pour regretter que le Président de séance n'ait pas sollicité le 10 juillet l'intervention de deux opposants pour répondre au gouvernement.

Alors que toute la presse, a-t-il dit, tous les mouvements familiaux, tous les partis politiques, même le parti socialiste à Puteaux, reconnaissent l'augmentation sensible du coût de la vie à laquelle ne saurait répondre le léger relèvement des salaires qui a été enregistré, alors qu'en réalité le pouvoir d'achat familial a diminué, je regrette profondément que, par une astuce du Règlement, on interdise à l'Assemblée Nationale de donner son avis sur un problème aussi grave.

Pour tenter d'effacer l'effet produit pas son attitude, le gouvernement a fait savoir qu'il allait déposer un projet de loi tendant

à majorer de 5% les allocations familiales pour les familles de trois enfants dont l'un est âgé de plus de dix ans.

Une telle mesure représenterait pour ces familles une majoration de 800 Fr. par mois...

Cette initiative ne trompera personne : le gouvernement est hostile à la majoration des prestations familiales.

L'UNAF a d'ailleurs publié le 17 juillet un communiqué dans lequel elle élève une protestation indignée. Elle note qu'en 1956 plus de 70 milliards, provenant de cotisations pour les prestations familiales, ont été affectées à d'autres dépenses et qu'en 1957, en l'absence d'une majoration des prestations, près de 100 milliards seront détournés.

A la réunion du Groupe de l'après-midi du 16 juillet, la protestation est vive.

Jean Cayeux.- Je proteste contre la façon dont le rapport Ulrich a été enterré.

Fernand Bouxom.- De nouveau on a marché sur le ventre du MRP.

Francine Lefebvre.- Seuls les communistes ont voté contre l'application de l'article 10.

Edouard Moisan.- Je regrette l'absence de protestation de la Commission du Travail contre les erreurs commises par les présidents des séances publiques dans cette affaire.

Fernand Bouxom.- Le socialiste Titeux a été volontairement absent et Ulrich était malade.

Alfred Coste-Floret.- Il suffit de nous référer aux protestations qu'a faites ce matin Bouxom en séance publique.

Robert Lecourt rend compte de son entrevue de vendredi (12 juillet) avec Bourgès-Maunoury .

Celui-ci accepte un amendement relatif à la loi-cadre : il consultera durant l'été les groupes « nationaux » (communistes exclus) et déposera un texte en octobre. Il a bien voulu consulter le Conseil d'Etat sur l'état de crise (interprétation constitutionnelle) ; la réponse a été négative. Lecourt lui a dit que le dépôt d'une question de confiance compliquerait encore les choses. Bourgès lui a répondu qu'il ne la poserait que si c'était nécessaire.

Le Bureau du Groupe a examiné le projet. Il propose au Groupe de présenter deux amendements : l'un liant la future loi-cadre au projet sur les pouvoirs spéciaux, l'autre majorant les peines et permettant de ne pas suspendre l'application du Code d'instruction criminelle.

François de Menthon.- Je ne suis pas d'accord. La loi-cadre (les réformes en Algérie) doit intervenir en septembre, avant la session de l'ONU. Un amendement évoquant cette loi-cadre en octobre ne signifierait rien. En outre, le MRP n'a pas à améliorer la loi, il n'est pas au gouvernement. Il n'a pas à voler au secours du gouvernement. Conclusion : demander une session parlementaire en septembre pour discuter la loi-cadre ; ne pas aider le gouvernement à améliorer le texte.

Edouard Moisan.- Attention ! Si le Groupe doit finalement voter pour, il doit chercher à améliorer le texte !

Françoise de Menthon.- Pas d'accord ! Je m'oppose à un avis préalable favorable du Groupe au vote sur l'ensemble.

Jean Cayeux.- C'est plus difficile ; il nous faudra voter pour ou contre et non pas nous abstenir. Je rejoins Moisan. Nous devons tenter d'améliorer le texte. Nous verrons après.

Francine Lefebvre.- J'accepte de collaborer avec le gouvernement pour améliorer le texte à la condition que cette collaboration n'engage pas le Groupe sur l'ensemble.

Pierre-Henri Teitgen.- Le gouvernement ne va-t-il pas abandonner son projet morceau par morceau ? L'extension des pouvoirs spéciaux à la métropole est scandaleuse dans les formes prévues ! On veut ajouter des peines administratives aux peines judiciaires ! Voilà qui poussera les juges à acquitter. De plus, le texte est inefficace : les intéressés auront le temps de prendre leurs précautions. De toute façon, la politique de Robert Lacoste est condamnable. Je n'ai aucune confiance dans ce gouvernement. J'ai un préjugé défavorable à son projet.

Georges Bidault.- Je m'étonne un peu. A son congrès national de Biarritz, en mai, le MRP voulait améliorer les pouvoirs spéciaux. Aujourd'hui, le MRP doit donc examiner le projet.

Lionel de Tinguy.- Je crois comprendre que le projet n'a aucune importance. Nous pouvons discuter le texte. Le ministre de l'Algérie a dit qu'il n'y aurait pas de camp (d'internement)... Je ne suis pas scandalisé par l'assignation à résidence ; le MRP l'a déjà votée pour l'Algérie, en 1956... Au fond, le MRP veut-il ou non une crise ? C'est de cela qu'il faut débattre.

Jules Duquesne (Nord).- Il y a un tué tous les huit jours dans mon quartier. Un problème existe. Teitgen est-il disposé à dire publiquement ce qu'il dit ici ? L'opinion attend des mesures. On critique Lacoste, bien, mais quelle est la politique algérienne du MRP ? Que les dirigeants du MRP nous renseignent ! Finissons-en avec le malaise actuel du Groupe !

Maurice-René Simonnet.- Je tiens à répondre aux observations de Bidault sur son éditorial de « France-Forum » et la motion votée au Congrès de Biarritz ; celle-ci n'évoque pas l'extension des pouvoirs spéciaux à la métropole. Et référons-nous au rapport que la dernière délégation parlementaire en Algérie vient de nous communiquer sous la signature d'Henri Dorey, de Devinat et de Frédéric-Dupont : il est tragique, il montre la faillite de Lacoste ! Faut-il reconduire cette politique ?

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- Je ne suis pas d'accord. Le mal, c'est l'aide de la Tunisie au FLN. De cela, Lacoste n'est pas responsable. Il faut laisser Lacoste à Alger. Le sort de l'Algérie en dépend.

Paul Gosset (Nord).- Je rejoins Duquesne : quelle est la politique du MRP en Algérie ? S'il n'y en a pas, votons les pouvoirs spéciaux. Les Algériens et la métropole souhaitent l'application de pouvoirs spéciaux.

Pierre Schneiter (Marne).- Voulons-nous discuter le texte, oui ou non ? J'approuve Moisan.

Paul Gosset.- Je précise que je suis prêt à voter le projet.

Pierre Pflimlin.- La collaboration du MRP à l'amélioration du texte ne l'engage pas pour le vote sur l'ensemble. Le MRP doit examiner ce texte. Cela dit, le MRP doit-il proposer des amendements ? On s'attend à des amendements socialistes. Nous pourrions nous borner à fixer notre position à leur sujet. D'un autre côté, il y a le problème de la politique algérienne du gouvernement. Il faudra aborder ce problème. Mais le MRP a déjà fait plusieurs déclarations nettes au sujet de l'Algérie;

Francine Lefebvre.- Je demande un vote du Groupe sur la prise en considération de l'extension à la métropole.

Maurice-René Simonnet.- Je suis hostile à la prise en considération du projet gouvernemental. En effet, l'adoption de certains de nos amendements pourrait nous engager au-delà de ce que nous souhaitons. C'est une affaire de circonstances. Donc, ni prise en considération ni amendements !

François de Menthon.- Pas d'accord !

Pierre Pflimlin.- Pas d'accord !

Jean Cayeux, François de Menthon, Alfred Coste-Floret parlent de ce que doivent faire les commissaires MRP à la Commission de l'Intérieur.

Henri Lacaze.- Voilà donc les questions qui se posent au Groupe : veut-il intervenir dans la discussion générale, veut-il déposer des amendements ?

Robert Lecourt.- Et il y en a d'autres ! Que fera le Bureau s'il est invité à des conversations ?

Edouard Moisan.- Je demande que le Groupe traite du fond plus longuement avant de prendre une décision : oui ou non acceptons-nous l'extension des pouvoirs spéciaux à la métropole ?

Robert Lecourt.- Oui ! Parlons net !

Pierre Gabelle.- J'aimerais connaître vraiment les besoins juridiques du Gouvernement pour assurer la sécurité dans la métropole.

François Reille-Soult.- Sur ce sujet, j'aimerais entendre Dorey.

François de Menthon.- Je souhaite qu'il n'y ait pas de contact Lecourt-Bourgès avant notre décision de principe.

Robert Lecourt.- J'ai besoin d'ordres clairs !

Maurice Schumann.- Lecourt ne peut pas refuser de parler avec Bourgès si ce dernier l'y invite.

Pierre Pflimlin.- Bien sûr Lecourt, sans doute, ne souhaite pas prendre l'initiative d'un contact. Cependant, il peut être utile de se renseigner. Un contact n'engagerait pas le Groupe.

Robert Lecourt .- Bien entendu !

Pierre Pflimlin.- Disons ici que le Groupe ne souhaite pas l'organisation de contacts organiques du MRP avec le Gouvernement.

La suite de la discussion est renvoyée à 18h30.

Mardi 16 juillet : Henri Lacaze ouvre à 18 heures 30 la 64è réunion du Groupe. Renouvellement des pouvoirs spéciaux en Algérie et leur extension à la métropole. La crise interne s'aggrave. Bidault : « Le problème est arrivé à un point tragique. Je suis fondamentalement en désaccord avec Pflimlin ».

René Charpentier (Marne).- J'ai l'intention de voter le projet, sans enthousiasme, pour des raisons psychologiques, afin de tenter de réprimer le terrorisme dans la métropole.

Jean Cayeux parle de l'aspect juridique du dossier.

Henri Dorey, sollicité de s'exprimer, estime plus utile de faire connaître ses impressions, après son voyage en Algérie, au cours du débat.

Pierre-Henri Teitgen et Alfred Coste-Floret présentent des observations.

Pierre de Chevigné pense, comme Alfred Coste-Floret, que l'amendement Isorni, combattu en commission par le radical Gilbert-Jules, serait plus efficace que le projet, car celui-ci ne joue qu'après le prononcé de la peine. Il estime que les magistrats refusent aujourd'hui de prendre en considération les intérêts de l'Etat. Il rappelle ses réserves à l'égard de la politique de Robert Lacoste, qui est illusionniste : mais, devant l'opinion publique, le MRP ne peut pas refuser les pouvoirs spéciaux sans dénoncer franchement cette politique.

Maurice Schumann.- La législation actuellement en vigueur est-elle suffisante ?

Pierre de Chevigné.- Oui, à la condition que la magistrature s'en serve.

Francine Lefebvre.- Mais alors comment la magistrature appliquera-t-elle la nouvelle législation ?

Jean Cayeux.- A la question posée par Maurice Schumann, je réponds « non ».

Robert Buron (Mayenne).- Je constate que tous les textes qui nous sont proposés nous apparaissent mauvais et inutiles. J'ai consulté trois préfets sur ce sujet : ils peuvent faire ce qui est nécessaire, dans les conditions actuelles, contre le terrorisme ; si la situation s'aggrave, les pouvoirs nouveaux, tels qu'il nous sont proposés, seront insuffisants. Pourquoi donc le Gouvernement demande-t-il ces pouvoirs ? Pourquoi le gouvernement précédent ne les a-t-il pas demandés ? Le ministre de l'Intérieur était le même... Il y a une intention politique chez Bourgès : « mouiller » le MRP, et d'autres aussi. Le président du Conseil veut faire couvrir sa politique algérienne, d'avance, par le Parlement.

On dit de Bourgès qu'il entreprend d'établir des contacts avec le FLN, mais il a une attitude publique très différente. Que veut-il ?

Avec Guy Mollet, il y avait au moins une certaine cohérence, dans la médiocrité.

J'entends bien le raisonnement de Chevigné et de Duquesne : ne pas prendre le risque d'être accusé de ne pas avoir donné au Gouvernement les pouvoirs nécessaires. Mais je ne suis pas d'accord. Ce raisonnement est à double tranchant ; en effet, si les pouvoirs spéciaux sont mal utilisés, quelle sera notre position ? Je rappelle quelle est la position politique du MRP à l'égard du Gouvernement Bourgès : savoir si le texte qu'il nous propose est bon en soi. La réponse est non. Alors, voulons-nous nous rapprocher de ce gouvernement ? Non ! Voulons-nous marquer une certaine unité française sur l'Algérie ? C'est le grand problème !

En conclusion, je propose que le Groupe s'abstienne sur la reconduction des pouvoirs spéciaux et vote contre leur extension.

André Colin.- Je vais finir par regretter que le MRP ne participe pas à ce gouvernement !

Nous avons dit en effet il y a un mois qu'il fallait abandonner le soutien sans participation, position de faiblesse politique pour le MRP. Et voilà que le problème se repose chaque fois qu'intervient un grand scrutin ! En termes peut-être différents pour l'Algérie, qui est un grand problème national. Mais nous restons cependant en pleine confusion !

En fait, le Gouvernement dispose de pouvoirs spéciaux, en Algérie, légalement. Pourquoi a-t-il voulu ce nouveau débat ?

Quand il a voté les pouvoirs spéciaux à Mollet, le MRP savait un certain nombre de choses sur sa politique algérienne. En revanche, Bourgès veut la caution de l'Assemblée pour une politique qu'elle ne connaît pas !

Qu'a dit le congrès national du MRP ? Un gouvernement fort, capable d'arbitrer au nom de la France ! Or le Gouvernement Bourgès est divisé en son sein sur le projet de loi-cadre visant à réaliser de profondes réformes en Algérie.

Conclusion : le Groupe MRP devrait s'abstenir.

François Reille-Soult.- Craindre l'opinion publique est illusoire. L'opinion varie vite et se retourne. La vraie question est celle-ci : la politique de Robert Lacoste en Algérie est-elle valable ou dangereuse ? J'ai mon opinion : Lacoste fait la politique des ultras. Un fossé sépare les deux communautés. Voyons le discours nazi de Lacoste le 14 juillet dernier !

Georges Bidault.- Je proteste contre de tels propos.

Pierre-Henri Teitgen.- Voter le projet c'est approuver la politique algérienne de Robert Lacoste. Or je désapprouve cette politique. La situation s'est aggravée. Une partie de l'Algérie est sous le contrôle des rebelles. La frontière tunisienne n'est pas fermée. Le fossé se creuse entre les deux communautés. On arrête arbitrairement les bons et les mauvais. Il y a un monde entre le discours de Lacoste et celui de Coty. Le Gouvernement est loin d'avoir une solution. Il est divisé en trois tendances. Alors, ou va-t-on ? On ne peut pas approuver une politique qu'on ne connaît pas.

Robert Lecourt traite de l'opinion de la population parisienne, en se référant à une enquête faite dans le 18ème arrondissement (inclus dans sa circonscription), dans laquelle il convient de distinguer la position du MRP à l'égard du Gouvernement Bourgès et le problème algérien lui-même :

- les lois ne sont que très partiellement efficaces ;
- le vote du MRP ne règlera pas l'usage que le Gouvernement fera de ses pouvoirs ;
- il y a des faits qui troublent les esprits : un algérien arrêté pour port d'arme est condamné à huit jours de prison puis libéré ;
- un vote pour du MRP ne le ferait pas rentrer dans la majorité ;
- si le MRP est hostile à la politique de Lacoste, il faut faire le procès du Gouvernement et voter contre lui ;
- le vote sera interprété par le FLN ; si le MRP vote contre le projet, le FLN pensera que le MRP sort de la majorité parlementaire qui voulait maintenir l'Algérie française.

Maurice Schumann note que l'extension des pouvoirs spéciaux vise à protéger les musulmans de la métropole. Il constate que la législation actuelle est insuffisante. Il demande au Groupe de bien examiner le texte et de tenter d'en faire aboutir un qui soit plus valable. Il insiste sur le besoin psychologique d'un texte, évoquant l'effet heureux des lois exceptionnelles contre les grèves insurrectionnelles de 1947. Il admet mieux l'extension des pouvoirs à la métropole que leur reconduction en Algérie. Il se demande si la loi-cadre sur les réformes est possible et souhaitable tout de suite ; ne vaut-il pas mieux se servir de son élaboration pour négocier une solution en Algérie avant l'intervention de l'ONU, afin de diviser les Etats arabes et d'agir sur l'opinion musulmane d'Algérie.

Reste le problème de la confiance au Gouvernement.

Nous pouvons demander des garanties sur la date de sortie du projet de loi-cadre, poursuit l'orateur. Le vote « pour » du MRP ne l'engagerait pas à l'égard du Gouvernement. Voter contre ? Voulons-

nous la crise ? Si le MRP a demain la présidence du Conseil, que fera-t-il ? Pensons aux mois à venir.

Maurice-René Simonnet (Drôme) évoque les problèmes posés à Donzères par une forte population musulmane : les incidents ont duré aussi longtemps qu'une CRS a été présente.

Il conteste l'utilité du projet. « Il faut de la volonté et de la compétence », dit-il. « Or M. Gilbert-Jules, ministre de l'Intérieur, n'a ni l'une ni l'autre. »

Il poursuit : « Je suis favorable à l'abstention. Qu'a dit le MRP ? Qu'a constaté Guy Mollet ? Il faut un gouvernement de majorité ! Il faut 400 voix à l'Assemblée pour avoir une politique algérienne ! Or Bourgès n'a pas de politique algérienne. Le MRP ne peut pas cautionner cette carence. Voter contre ? Oui, si le gouvernement de majorité est prêt. Sinon, abstenons-nous ! Restons le recours ! »

Fernand Bouxom.- Je me demande si l'on peut voter des pouvoirs spéciaux pour appliquer une politique quand on pense que cette politique est mauvaise. J'approuve Simonnet. Notre abstention serait un appel pour une politique algérienne valable.

Pierre Pflimlin.- J'ai eu du mal à me déterminer. Je rejoins Colin et Simonnet. Je redoute une action policière préventive qui, par ses erreurs fatales, pourrait aggraver les passions et la situation elle-même. Je préfère donc le principe du texte gouvernemental. S'agissant de la recondition des pouvoirs spéciaux, je rappelle les positions du MRP sur l'Algérie : appui à Guy Mollet avec invitation à une action politique plus ferme ; en novembre 1956, choix par la Commission exécutive du MRP d'une « sortie politique » de la guerre ; c'était le meilleur moment, pour des raisons militaires ; réponse du MRP à la déclaration de Guy Mollet de janvier 1957, valable dans ses principes ; motion du Congrès national MRP de Biarritz, visant à faire une loi-cadre pour des réformes de fond. Bourgès a repris la notion de loi-cadre, c'est bien. Mais pour aller où ? Peut-on lui accorder un chèque en blanc ? Peut-on se satisfaire d'une promesse sur la date ? Une loi-cadre, c'est un choix, une orientation. Mais le Gouvernement n'a pas encore choisi. Ce n'est pas une excuse ! Le Gouvernement a intérêt à attendre, dit Maurice Schumann. Bien mais alors qu'il attende aussi pour demander le vote du Parlement ! On ne peut ni condamner ni approuver le Gouvernement sur sa politique algérienne puisqu'on ne la connaît pas. Et pourtant Bourgès a une longue expérience de l'Algérie. Il faut donc nous abstenir sur la prise en considération du projet.

Georges Bidault.- Le problème est arrivé à un point tragique. Je suis fondamentalement en désaccord avec Pflimlin sur sa conclusion. Je redoute la portée de l'abstention du MRP en Algérie. Le renouvellement des pouvoirs spéciaux est nécessaire à l'Algérie.

Henri Lacaze, qui préside la séance.- Le Groupe veut-il se prononcer avant d'avoir entendu Bourgés et Lacoste en séance ?

Par 15 voix contre 6 et 9 abstentions, le Groupe décide de se prononcer après les déclarations du Gouvernement.

Mercredi 17 juillet : Jules Duquesne ouvre à 22 heures la 65ème réunion du Groupe (Henri Lacaze lui succèdera en cours de séance). Pour écarter le risque d'une crise ministérielle, Pflimlin change d'avis et accepte de voter la prise en considération du projet. Le Groupe le suite en se prononçant par 28 voix contre 13 et 2 abstentions.

Robert Lecourt (Seine), président du Groupe.- Il s'agit de nous prononcer sur la prise en considération du projet, demandée par Bourgès. Si cette prise en considération est votée, la Commission de l'Intérieur se réunira à moins que l'Assemblée n'examine immédiatement les amendements.

Maurice-René Simonnet.- Je note que Bourgès a posé une question de confiance implicite.

Robert Schuman.- La prise en considération ne préjuge pas du reste. Le Groupe ne sera pas lié.

Maurice-René Simonnet.- Ayons une position continue dans le débat public. Le Groupe doit juger le Gouvernement politiquement dès le début et ne pas changer d'attitude ensuite.

Emile Engel (Moselle).- Je suis favorable au projet. L'opinion publique comprend mal l'hostilité du MRP.

Jean Cayeux.- Je note que les modérés votent la prise en considération.

Francine Lefebvre.- S'il vote la prise en considération, le Groupe avalera ensuite tout le reste. Son abstention n'empêcherait pas la prise en considération d'être adoptée.

Edouard Moisan.- J'estime au contraire que l'abstention du MRP mettrait en danger le gouvernement. Je suis favorable au projet, qu'il s'agisse de la reconduction des pouvoirs spéciaux ou de leur extension, avec une réserve toutefois sur la reconduction. Je voudrais obtenir de Bourgès un engagement sur une session parlementaire en septembre pour la discussion du projet de loi-cadre.

Joseph Klock (Bas-Rhin).- Je pense qu'on ne peut pas refuser au Gouvernement les moyens qu'il demande pour lutter contre le terrorisme en métropole.

Jean-Marie Louvel (Calvados).- Je refuse d'accorder ma confiance à ce gouvernement. Je suis hostile à son projet. J'estime que la politique de Robert Lacoste en Algérie est un échec. Je n'ai pas davantage confiance dans l'autorité de Gilbert-Jules au ministère de l'Intérieur. Je préfère une nouvelle crise à la poursuite de cette politique d'échec sur tous les plans.

Jules Duquesne (Nord).- J'interroge Louvel. Sait-il ce que sera le prochain gouvernement ? Si le MRP vote contre le projet, ne doit-il pas combattre la politique algérienne ouvertement ? Nous disons que le pouvoir judiciaire est faible ; mais qu'avons –nous fait lorsque nous étions au gouvernement ? Je pense aux démonstrations populaires du 14 juillet, qui m'incitent à voter le projet. Condamner la politique algérienne de Lacoste ? Pourquoi ne pas l'avoir fait plus tôt ?

Joseph Fontanet (Savoie).- Je ne crois pas à un risque de crise, car la majorité d'investiture se retrouvera. Mieux vaut que le Gouvernement obtienne ses pouvoirs sans nous. Le Gouvernement est parti faible, contre notre volonté. Laissons-le assumer les conséquences de cette faiblesse ! Ne faisons pas apparaître cette situation anormale par notre soutien ; nous la ferions durer. Ne cautionnons pas la politique des autres ! Elle échoue. Restons le recours.

Fernand Bouxom (Seine).- Où est le devoir national ? Peut-on cautionner une politique dont on sait qu'elle échoue ? Il faut dire ce que nous pensons de la politique algérienne et de la faiblesse d'un gouvernement de minorité, voulu tel. On dit qu'il y a communion entre le peuple et l'armée. Oui, c'est vrai, mais le Gouvernement n'en est pas digne !

Paul Gosset (Nord).- Je demande aux dirigeants du MRP de nous dire ce qu'ils pensent des échéances. Le moment est-il venu d'ouvrir une crise ? Qu'on nous renseigne ! L'abstention est une dérobade ! Il faut voter pour ou contre. Je propose le vote « pour » conditionné par un engagement sur la loi-cadre. En votant « contre », le MRP diminuerait encore l'autorité du Gouvernement.

André-François Mercier (Deux-Sèvres).- Je suis favorable au vote « pour ». J'estime que Robert Lacoste incarne la Résistance et que les pouvoirs spéciaux sont nécessaires. Ne faisons pas du mendésisme !

Robert Schuman.- Je suis favorable au vote « pour ». Mais demandons au Gouvernement de faire une Algérie nouvelle et non pas seulement une politique de répression.

François de Menthon.- Je suis favorable au vote « contre ». Le MRP ne doit pas cautionner des illusions : pour la métropole, il s'agit d'un sabre de bois ; pour l'Algérie, d'un échec ; pour l'ensemble, un gouvernement qui n'est pas à la hauteur de la situation.

Julien Catoire (Pas-de-Calais).- Je redoute une crise insoluble, l'extension du terrorisme, la naissance d'un contre-terrorisme.

Paul Gosset.- Pourquoi n'avons-nous pas dénoncé cette politique algérienne plus tôt ? Il est maintenant trop tard. J'approuve Robert Schuman. On ne peut rien substituer au gouvernement actuel. Il faut une manifestation d'unité nationale.

Pierre Pflimlin.- Je rappelle mon inquiétude sur la politique algérienne et mon hostilité à la crise. Je note que la question de confiance (implicite) est posée. En conséquence, je me rallie, à regret,

au vote « pour ». Poser des conditions ? Ce serait inutile. A la rigueur, demandons une date pour la loi-cadre.

Consulté, le Groupe décide de voter la prise en considération du projet gouvernemental relatif aux pouvoirs spéciaux (reconduction et extension à la métropole) par 28 voix contre 13 et 2 abstentions.

Robert Lecourt.- Je propose que Maurice Schumann explique ce vote en séance publique.

Maurice Schumann.- Je dirais que la loi-cadre relative aux réformes est urgente.

François Reille-Soult (Tarn).- Appliquerons-nous la discipline de vote ?

Henri Lacaze.- Faisons un effort pour rester unis !

Maurice-René Simonnet, secrétaire général du MRP.- Je prie Maurice Schumann de ne rien demander du tout au Gouvernement. Le MRP est cocu, qu'il ne le fasse pas remarquer ! C'est avant la décision qu'on demande quelque chose, pas après.

Robert Lecourt, s'adressant à Simonnet .- Vous m'avez interdit de négocier avec Bourgès !

Maurice-René Simonnet.- Non, pas quand cela était devenu possible !

Paul Ihuel (Morbihan).- Je propose la liberté de vote pour ceux qui protestent.

Maurice Schumann.- Je ne demanderai rien, je définirai la position du MRP.

Henri Lacaze.- Que ferons-nous sur l'amendement Isorni ?

François Reille-Soult.- Puisqu'il s'apprête à voter les pouvoirs spéciaux, le Groupe doit souhaiter qu'ils soient efficaces ! Qu'il vote donc l'amendement Isorni !

Alfred Coste-Floret.- Ce serait logique !

Pierre Pflimlin.- Non, le système proposé par Isorni serait un régime policier !

Par 18 voix contre 11 et 7 abstentions, le groupe décide de voter contre l'amendement Isorni.

La séance est levée.

L'explication de vote de **Maurice Schumann** intervient le 18 juillet : « *Nous ne sommes pas représentés au gouvernement, nous ne faisons pas partie de sa majorité. Nous pouvions donc dégager notre responsabilité. Mais nous n'avons pas songé à retenir cet argument. Quand il s'agit d'un drame national, la mission des partis nationaux est non pas d'éluder, mais d'assumer leur juste part des responsabilités communes en face du péril commun* »

La prise en considération du projet est ensuite adoptée par 338 voix contre 180 (communistes et une partie des radicaux).

Au sein du Groupe MRP (74 membres), la division persiste : 21 députés MRP s'abstiennent volontairement. Il s'agit de Paul Bacon, Fernand Bouxom, Robert Buron, André Colin, Alfred Coste-Floret, Paul Coste-Floret, Henri Dorey, Joseph Fontanet, Francine Lefebvre, Jean-Marie Louvel, Maurice Lucas, François de Menthon, André Monteil, Louis Orvoën, François Reille-Soult, Joseph Schaff, Robert Schuman, Jean Seitlinger, Maurice René Simonnet, Pierre-Henri Teitgen, Henri Ulrich.

Au moment de la discussion de l'article 1er, **Georges Bidault** fait une intervention à titre personnel.

Dans son numéro 1957-75, le Bulletin quotidien d'information du Groupe en donne la version suivante :

Le courage du peuple français, a-t-il dit, et de ses jeunes soldats fait contraste avec le scepticisme et le défaitisme de certains. C'est de Paris que l'on porte les coups les plus durs à la France, c'est donc à Paris même qu'il faut lutter contre ses ennemis.

Evoquant l'imprécision des desseins du gouvernement, Georges Bidault lui a demandé de définir plus clairement ses intentions.

Rappelant que le Parlement français avait toujours placé au premier rane de ses préoccupations la défense des libertés, il a noté que tous les jours des travailleurs algériens étaient assassinés dans la métropole par les tueurs du FLN ou bien soumis à leur racket. La nécessité de les protéger, a-t-il dit, justifie l'extension des pouvoirs spéciaux, même si l'on peut regretter certaines imperfections des textes. Après Mélouza, qui juge l'adversaire, peut-on repousser la requête du gouvernement ? Le premier des droits de l'Homme est celui de ne pas être assassiné...

Georges Bidault a ensuite observé qu'une grande révolution était déjà faite en ce qui concerne l'Algérie : le Ministre résidant est devenu Ministre de l'Algérie, avec trois secrétaires d'Etat. Que s'est-il passé depuis le début de 1956, lorsqu'il y avait en Algérie simplement un gouverneur général ? L'Algérie est sortie du cadre métropolitain. Ne la dirige-t-on pas clandestinement vers un statut d'association ?

Le Président du Conseil, a poursuivi Georges Bidault, dispose désormais de deux mois pour préparer l'Algérie nouvelle. Il a annoncé une loi-cadre. Elle doit tracer un plan clair de ce que la France entend faire pour assurer la coexistence dans la justice et le progrès des deux communautés.

Evoquant le problème de la Tunisie et du Maroc, il a noté que ces pays se servent de leurs moyens, qui sont en partie les nôtres, pour entretenir la guérilla contre nous. Il a déploré que la disparition du Capitaine Moureau ne soit toujours pas vengée.

Dans le même numéro du BQI, le Service de presse du Groupe commente ainsi l'attitude du Gouvernement, dirigé par un radical et contestée par son propre parti :

« *La discussion du projet relatif aux pouvoirs spéciaux vient de montrer à nouveau la faiblesse d'un gouvernement de minorité. Parce qu'il a cru trop longtemps pouvoir se dispenser de poser la question de confiance (dans les formes constitutionnelles), le président du Conseil a laissé les groupes de sa « majorité » s'affronter tout au long du débat. De leur côté, les groupes de la « majorité », inspirés par des adversaires du Gouvernement (la SFIO par M.M. Verdier et Daniel Mayer,les radicaux valoisiens par M. Mendès-France, l'UDSR-RDA par M. M. Mitterrand et Roland Dumas) se sont attachés patiemment, avec l'aide des communistes, à démolir morceau par morceau le projet gouvernemental sans se heurter à une véritable résistance du président du Conseil et de ses ministres. De telle sorte que jeudi matin, 18 juillet, après une nuit de discussion, le Gouvernement dut repartir de zéro et, à la faveur d'une deuxième lecture, poser la question de confiance sur un texte nouveau, proche de la lettre rectificative.* »

Pratiquement, le texte sur lequel se trouve enfin posée la question de confiance, apporte les modifications suivantes :

1° Le gouvernement qui succèdera au Gouvernement Bourgès devra obtenir par un vote du Parlement la reconduction de la loi dans un délai de dix jours après son investiture ;

2° la résidence surveillée sera fixée sur le territoire métropolitain ;

3° la détention préventive est portée à 21 jours.

Le scrutin sur la question de confiance est fixé au 19 juillet.

Ces longs débats sur l'Algérie n'empêchent pas l'Assemblée Nationale d'adopter définitivement le 16 juillet une série de textes, dont la plupart sont d'initiative MRP ou rapportés par un élu MRP :

- le rapport d'Henri Meck, présenté par Francine Lefebvre, tendant à faire considérer comme accident du travail l'accident survenu à un travailleur pendant le trajet d'aller et retour entre sa résidence et le lieu du travail ;

- le rapport de Francine Lefebvre sur le projet de loi étendant la procédure de médiation instituée en 1955 par Paul Bacon aux conflits collectifs de travail même quand ils ne portent pas sur des problèmes de salaires ;
- le rapport de Francine Lefebvre modifiant les règles relatives à la création, la suppression et l'extension de la compétence territoriale ou professionnelle des conseils de prud'hommes ;
- le rapport de Fernand Bouxom sur sa proposition de loi instituant un congé d'éducation ouvrière ;
- le rapport de Louis Michaud et de M. Jean Guitton sur le projet de loi relatif à la construction d'un paquebot pour la ligne de New-York (ce sera le « France »).

Le 17 juillet, l'Assemblée Nationale désigne ses huit représentants à la Haute-Commission de l'Organisation commune des régions sahariennes ; parmi eux, Robert Bichet et Jean-Marie Louvel.

Vendredi 19 juillet : Henri Lacaze ouvre à 9 heures15 la 66è réunion du Groupe. Débat sur la question de confiance posée par Bourgès, dans les formes constitutionnelles, en vue d'adopter son projet de pouvoirs spéciaux en Algérie et en métropole. On y compte les pour, les contre, les muets, les irrésolus ...

François de Menthon tient à expliquer son vote, à titre personnel, à la suite du « brillant discours » de Bidault, qui laisse penser que la position du MRP sur l'Algérie est la sienne. Il ne veut pas accroître les divisions du MRP. Il n'abordera pas le fond. Il traitera seulement du choix politique ; il ne peut pas cautionner une politique qu'il ne connaît pas. S'agit-il de l'emploi exclusif de la force, de l'abandon, ou d'autre chose ?

Edouard Moisan revient sur la réunion du Groupe du soir du 17. Il constate que le vote politique n'a pas été le scrutin sur la prise en considération. Il comprend de Menthon mais fait observer qu'au-dessus de la conscience individuelle il y a l'unité et la force du MRP. A quoi bon réunir le Groupe, dit-il, si chacun doit voter comme il l'entend ?

Maurice-René Simonnet (qui s'est abstenu dans le scrutin sur la prise en considération du projet gouvernemental).- Je me suis toujours soumis à la discipline de vote. Mais dans le scrutin intervenu mercredi, le Groupe n'avait pas décidé cette discipline. En revanche, aujourd'hui, elle est de droit, la question de confiance étant posée. Je serai donc discipliné. Mais je demande que le Groupe explique son vote quel qu'il soit. Puis-je rappeler la faiblesse de ce gouvernement, ses hésitations, l'incohérence et l'infidélité de sa majorité ? Le gouvernement Bourgès mène à la fois trois politiques algériennes, espérant que l'une réussira : la politique Pineau Defferre, la politique Lacoste, la politique Bourgès, visant à créer un exécutif et un législatif algériens. Cela dit, le MRP lui-même en a au moins deux : celle que vient d'exposer Maurice Schumann au nom du Groupe et celle qu'a exposée personnellement Georges Bidault, approuvée par certains membres du Groupe ici-même.

Maurice Schumann.- Je déplore le projet d'intervention de François de Menthon.

Robert Buron.- J'espère que la majorité du Groupe qui s'est exprimée mercredi soir est disposée à modifier son attitude. Voyez la situation de la Banque de France ! Ce gouvernement va à l'échec ! Comment pourrions-nous lui accorder une super-confiance ?

Georges Bidault .-Si j'ai parlé du Groupe MRP au début de mon intervention, c'est après avoir pris le conseil de Robert Lecourt. Je pense que je n'ai rien dit de contradictoire avec ce qu'a dit Maurice Schumann. J'ai insisté sur l'importance d'une loi-cadre. Je pense que la décision prise par le Groupe mercredi soir a été prise sur le fond du problème politique. N'est-il pas inquiétant que l'on nous prépare en coulisse un Gouvernement Mendès-France, Mitterrand, Edgar Faure, Meunier (progressiste) ?

Fernand Bouxom.- Je ne me sens pas en mesure de faire confiance au Gouvernement Bourgès.

Paul Ihuel.- Moi je voterai la confiance, au risque d'être indiscipliné.

Francine Lefebvre.- Nos divisions m'inquiètent de plus en plus. Sur l'Indochine, j'ai fait confiance à nos amis. Aujourd'hui, sur l'Algérie, je cherche à me déterminer seule. La menace qu'évoque Bidault se précisera après l'échec, qui est certain, du Gouvernement Bourgès.

Maurice Lucas (Manche).- J'aimerais que nous réfléchissions à la façon de voter ici, lors de nos réunions, pour choisir clairement entre le pour, le contre et l'abstention.

Henri Lacaze.- Je comprends ce souci, mais, attention il y a des procédures de vote qui peuvent aboutir à ne dégager aucune décision.

Alfred Coste-Floret.- La logique veut que nous nous prononcions d'abord sur le vote « contre ».

Emile Halbout (Orne).- Je préfère la priorité au vote « pour ». C'est la tradition.

Robert Lecourt.- Ma position est prise. Je ne la changerai pas. Je me suis inquiété du climat dans lequel se sont tenues nos dernières réunions. Je pense que ce climat, malheureusement, a modifié les rapports entre nous. Or, je voudrais qu'on sache que des dirigeants, comme moi, ne se déterminent pas en fonction des calculs secrets et d'ambitions personnelles. J'espère que l'amitié subsiste. Ainsi je demande aux partisans du vote « contre » de ne pas accuser les autres d'un manque de courage. Personne n'en a le monopole. Aussi bien peut-on ironiser sur les conséquences d'une crise : où est la majorité, où est le gouvernement, où est, avec précision, la politique algérienne du MRP ? Si l'on pouvait répondre à ces questions, je serais favorable au vote « contre » et à la crise. Le Gouvernement ne s'est pas grandi dans la nuit de mercredi à jeudi, mais d'autres non plus ! Il ne s'agit pas aujourd'hui d'approuver le Gouvernement, mais de savoir si le MRP va se couper en plusieurs tronçons, comme le font ses voisins ! Attention aux signes qui nous ont été donnés l'autre nuit ! C'est M. Pierre Meunier (député progressiste de la Côte d'Or) qui faisait le lien entre « les groupes de gauche » ! Attention à une tendance mendésiste et Front Populaire ! Nous aurions à y faire face en cas de crise !

Henri Lacaze.- Quand et comment votons-nous ?

Robert Buron.- Attendons le discours de Bourgès.

Pierre Schneiter.- Prononçons-nous sur le mode de vote habituel.

Emile Halbout.- Votons d'abord sur le vote « pour ».

Maurice Lucas.- Je retire ma demande.

Le président Lacaze met au voxs le vote de la confiance.

Par 33 voix contre 19, le Groupe se prononce pour la confiance.

Henri Lacaze.- Qui expliquera ce vote en séance ?

Pierre Schneiter.- Je propose Simonnet, pour tenter de refaire l'unité du Groupe.

Maurice-René Simonnet.- Une question préalable, s'il vous plaît : y aura-t-il d'autres explications de vote MRP ?

Paul Gosset.- Notre explication de vote doit être tactique. Demandons que l'Assemblée ne parte pas en vacances.

Robert Lecourt.- Avant la réunion, j'ai consulté Maurice Schumann, André Colin et Pierre Pflimlin, en vue des diverses positions possibles.

André Colin.- Je rends hommage à Lecourt, mais je ne peux pas expliquer une opinion contraire à la mienne. Je souhaite au surplus qu'il n'y ait pas d'explication de vote MRP.

Jules Duquesne.- Un minoritaire peut expliquer le vote. C'est la loi d'un groupement discipliné.

Pierre Pflimlin.- Je ne veux pas expliquer le vote. Je suis trop irrésolu.
Maurice-René Simonnet.- Je propose Maurice Schumann, qui a déjà expliqué le vote « pour », mercredi dernier.
François de Menthon.- Je maintiens ma décision : il faut que la position des minoritaires du Groupe soit expliquée en séance publique.
Edouard Moisan.- Dans ces conditions, il faut absolument éviter une explication du vote MRP.
Georges Bidault.- C'est bien mon avis. Je renouvelle mes explications sur mon intervention, à l'adresse de Simonnet.
Maurice-René Simonnet.- Inacceptable ! Bidault n'avait pas le droit de parler au nom du Groupe.
Georges Bidault.- J'en ai assez ! Je conteste que j'aie engagé le Groupe. Je reproche à Simonnet d'avoir groupé les vingt opposants MRP.
Maurice-René Simonnet.- Je le conteste.
Henri Lacaze.- Je demande à de Menthon de renoncer à expliquer son vote, contre l'absence d'explication MRP.

Le Groupe décide de ne pas expliquer son vote.

Henri Lacaze.- J'insiste auprès de de Menthon.
François de Menthon.- Je maintiens ma décision.
Henri Lacaze.- J'insiste de nouveau.
Robert Lecourt, s'adressant à de Menthon.- Que feriez-vous si vous étiez président du Groupe ? Vous l'avez été.
François de Menthon.- J'ai pris ma décision précisément en fonction du Groupe et du MRP. Je rends hommage à Lecourt.
Fernand Bouxom.- Empêcher de Menthon de parler aggraverait encore la crise du Groupe.
Jules Duquesne, s'adressant à de Menthon.- Votre explication sera exploitée contre le MRP, vous organisez la division du MRP !
Maurice Schumann.- Je veux m'entretenir personnellement avec de Menthon. Je crois à l'utilité des tendances à la condition qu'après le débat la discipline joue. Je fais observer que le Groupe et de Menthon ont la même opinion sur la politique algérienne et que tout le monde sait que la politique algérienne du MRP n'est pas celle du Gouvernement ; politique qu'au demeurant nous ne connaissons pas. Voilà ce qu'il faut dire. Si j'avais su que de Menthon persisterait, j'aurais insisté pour une explication de vote par Simonnet, sévère pour le Gouvernement, au nom de tout le Groupe et de tout le MRP.
Pierre Gabelle. Oui, une explication au nom du Groupe nette et sévère.
Henri Lacaze.- Je demande à de Menthon de réfléchir.
François de Menthon.- Je pense qu'on dramatise, sans raison. Mon explication sera simple.

La séance est levée.

En séance publique, le 19 juillet, la confiance est accordée au Gouvernement Bourgès par 280 voix contre 183 (il y a près de 150 abstentions).

Parmi les 74 députés MRP :

- 46 votent pour : Abelin, Angibault, Arbogast, Bidault, Bonnet (Christian), Catoire, Cayeux, Charpentier, de Chevigné, Colin, M.M. Dienesch, Dorey, Dupraz, Duquesne, Ferrand, Gabelle, Gosset, Guillou (Pierre), Halbout, Ihuel, Jégorel, Lacaze, Lecourt, Louvel, Lux, Méhaignerie, Mercier, Michaud, Moisan, Monteil, Nicolas, Orvoën, Ortlieb, Penoy, Pflimlin, Prisset, Rakotovelo, Raymond-Laurent, Sauvage, Schneiter, R. Schuman, Simonnet, Thibault, de Tinguy, Tubach, Vignard.
- 13 s'abstiennent volontairement : Bacon, Bouxom, Buron, A. Coste-FLoret, Fontanet, F. Lefebvre, Lucas, de Menthon, Reille-Soult, Teitgen, Ulrich, Viatte, Villard.
- 8 ne prennent pas part au vote : Bichet, Cartier, Engel, Schaff, Seitlinger, Sidi El Mokhtar, Wasmer, M. Schumann (qui déclare avoir voulu voter pour).
- 7 sont absents par congé : Balestréri, Barrot, P. Coste-Floret, Klock, Meck, Rey, Schmitt.

Compte tenu de la rectification de vote de Maurice Schumann, ce sont donc 47 députés MRP qui votent la confiance.

Aucun ne vote contre. En revanche, sous diverses formes, 27 ne s'expriment pas (36.5%). Cette division est exceptionnelle dans un scrutin où la discipline» de vote est de règle. D'autant que parmi les 47 qui votent la confiance, 19 sont restés muets dans les débats du Groupe et 6 y ont exprimé nettement leur défiance (dont Simonnet, secrétaire général du Mouvement, et Colin, son prédécesseur).

Au surplus, plusieurs députés MRP d'origine très populaire et de formation syndicale votent la confiance. - tel Jules Duquesne - non pas pour marquer leur approbation de la politique de Robert Lacoste en Algérie, mais en raison de l'attente inquiète des populations ouvrières de leurs circonscriptions, où se développent des réseaux pro-FLN, clandestins et très actifs (notamment dans la région du Nord) ; donner des pouvoirs spéciaux au gouvernement pour assurer leur sécurité est devenu pour eux une nécessité.

De toute façon, cette crise interne au Groupe MRP va durer. Le « cas Bidault » est posé. Et la rupture interviendra dix mois plus tard, en mai 1958.

« Le MRP est cocu ! » s'est écrié Maurice-René Simonnet, secrétaire général du Mouvement, le soir du 17 juillet, à la 65è réunion du Groupe, après que celui-ci eut décidé, par 28 voix contre 13 et 2 abstentions, de voter la prise en considération du projet gouvernemental relatif à la reconduction des pouvoirs spéciaux en Algérie et à leur extension à la métropole.

La formule a fait mouche. Même et surtout parmi les membres du Groupe qui se sont sentis visés.

Résultat : durant la semaine qui va du 19 juillet, jour du scrutin de confiance, à la clôture de la session parlementaire, les députés MRP, unis cette fois, mènent la vie dure au Gouvernement Bourgès.

Vendredi 19 juillet 1957 : Henri Lacaze ouvre à 14 heures 45 la 67ème réunion du Groupe (la 66ème a occupé toute la matinée du même jour). Projet Billères de réforme de l'enseignement : est-ce l'occasion d'une opération anti-MRP ?

Edouard Thibault rend compte des travaux de la conférence des présidents, chargée de fixer le programme parlementaire de la fin de session.
Marie-Madeleine Dienesch.- Que vaut l'entente annoncée à l'issue de cette conférence sur un arrêt de la discussion générale du projet Billères (ministre de l'Education Nationale) vendredi prochain à 19 heures ? S'agit-il bien de renvoyer la discussion des articles à la session prochaine ? Je constate que les communistes, les socialistes et les radicaux discutent ensemble et envisagent d'ouvrir la discussion des articles ! Je voudrais d'autres garanties, plus solides qu'une « entente officieuse ».
Jean Cayeux.- Attention ! L'Assemblée a toujours le pouvoir de passer à la discussion des articles. Demandons au président du Conseil de faire une déclaration confirmant cette entente.
Edouard Thibault.- Ces craintes me paraissent exagérées. La Conférence des présidents a prévu qu'on n'irait pas au-delà de vendredi 19 heures même si la discussion générale n'était pas épuisée. J'ai d'ailleurs vu Bourgès avec une délégation de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement. : le président du Conseil nous a dit qu'il s'opposerait au passage à la discussion des articles. A la réunion de la Conférence, la socialiste Lempereur a voté contre le

communiste Tourtaud, qui voulait la discussion des articles. Voilà des faits !

Pierre Henri Teitgen.- Je regrette que seul le MRP ne se rende pas compte que le projet Billères est une machine de guerre. Je veux des garanties.

Charles Viatte (Jura).- Me basant sur les délibérations de la Commission de l'Education Nationale, j'estime que les promesses de Bourgès et de Madame Lempereur sont sans valeur. Les votes intervenus à la commission sont graves. Je veux des garanties. Une organisation officieuse des débats ne me suffit pas.

Edouard Moisan.- Je crois que ces craintes sont exagérées, mais je réclame moi aussi des garanties.

Robert Lecourt.- J'ai eu de Bourgès l'engagement écrit qu'il s'opposera à la discussion des articles.

Edouard Moisan.- Je note que le débat sur la réforme de l'enseignement sera coupé par la deuxième lecture des traités européens et des pouvoirs spéciaux.

Jean Cayeux.- S'agissant du rapport relatif au Trésor, je demande au Groupe de voter contre l'article visant à reporter les mesures concernant les bouilleurs de cru.

Edouard Moisan.- Je demande au Groupe de voter contre les propositions de la Conférence des présidents, pour les raisons exposées la semaine dernière par Thibault (le rapport n'est pas prêt).

Marie-Madeleine Dienesch.- Mieux vaut accepter l'ouverture du débat.

Edouard Thibault.- Je comprends Marie-Madeleine Dienesch s'il y a une explication de vote d'un commissaire MRP de l'Education Nationale. On peut aussi ne rien dire, laisser les modérés voter pour et, ensuite, voter contre.

Pierre –Henri Teitgen.- Je propose de voter contre, pour montrer notre volonté de résister à la manœuvre des laïques.

Le Groupe décide de voter contre, sans explication de vote.

Mardi 23 juillet : Maurice Lucas, à qui succèdera en cours de réunion Lucien Nicolas, ouvre à 14 heures la 68ème réunion du Groupe. Les salaires du personnel des banques. Les Français d'Afrique du Nord.

Fernand Bouxom traite de la grève du personnel des banques. Il précise qu'un comité national de grève réunit tous les syndicats. Il estime que leurs revendications de salaires sont justifiées. Il a déposé une demande d'interpellation.

Emile Halbout propose que le Groupe demande une poursuite de la séance après 19 heures pour que l'Assemblée délibère sur cette affaire.

Jean Cayeux souhaite que le MRP demande la discussion immédiate de l'interpellation de Bouxom.

Edouard Moisan.- Pourquoi pas ? Encore faut-il avoir l'accord du président de séance ! La seule façon efficace serait de recueillir cinquante signatures. Or c'est illusoire.

Robert Lecourt.- Demandons le débat pour demain à 15 heures.

Edouard Moisan.- Cette demande est habile et politique. Mais est-ce sûr que l'Assemblée arrive aussi vite à ouvrir le débat ?

Fernand Bouxom.- Je vais demander au président de la séance de ne pas la lever avant que soit abordée cette affaire.

Le Groupe donne son accord.

René Charpentier présente le projet relatif aux droits de mutation concernant les Français d'Afrique du Nord. Il le critique : des colons fortunés achèteront des terres en métropole avec des droits réduits de 50%. Qu'en penseront nos jeunes paysans ? Ce sera une révolution. Il faut aider les Français d'une autre manière : des prêts à 1% d'intérêt par exemple.

Francine Lefebvre critique elle aussi le projet.

Emile Halbout fait remarquer que l'exemption et le prêt reviennent au même pour l'Etat.

René Charpentier pense que le projet va créer la guerre au village.

Francine Lefebvre.- C'est bien mon avis. Je m'inquiète que le socialiste Leenhardt, rapporteur, qui sera absent, ait choisi Dorey comme suppléant.

René Charpentier.- Proposons des prêts avec bonification.

Henri Dorey.- A la Commission des Finances, ce n'est pas moi qui ai fait le rapport, c'est de Tinguy ;

Lionel de Tinguy.- J'ai donné mon accord au projet, après étude. Il s'agit d'une exonération pour la partie correspondant au prêt, soit rarement pour plus de deux millions de francs. Cela dit, je préférerais un crédit d'aide.

Robert Lecourt soutient la cause des réfugiés d'Afrique du Nord. Il rappelle qu'il existe déjà un système de prêts, mais qu'il fonctionne mal. On demande des garanties en France mais les réfugiés peu fortunés n'en ont pas. Il précise qu'il approuve le projet et qu'il accepte un plafond.

Francine Lefebvre renouvelle ses craintes au sujet des conséquences du projet dans les campagnes.

Jean Cayeux préférerait une indemnisation des spoliations, les crédits étant pris sur l'aide de la France à la Tunisie. Un rapport sur les spoliations étant prévu pour octobre, il propose d'attendre l'automne pour faire un choix.

Henri Dorey.- Non, c'est urgent.

René Charpentier.- Faisons au moins des observations en séance.

Le Groupe décide de délibérer sur le projet de réforme de l'enseignement dans sa réunion du jeudi 25 juillet.

Personnel des banques : le MRP isolé mais gagnant.

Fernand Bouxom réussit à développer en séance publique dès l'après-midi du mardi 23 juillet son interpellation sur les revendications du personnel des banques, après avoir reçu une délégation du Comité national de grève.

Le BQI du Groupe, dans son numéro 1957-77, en fait le compte-rendu suivant :

Après avoir souligné que cette grève risquait d'avoir une grave répercussion sur la vie économique du pays, il a montré l'insuffisance des rémunérations du personnel des banques, qui demande une augmentation de 12% des salaires – avec un minimum de 5.000 F. par mois, et un salaire mensuel de début de 35.000 F, le retour à la semaine de 40 heures, l'ajustement des retraites et la suppression des abattements de zone.

Exposant la situation actuelle du personnel, il a rappelé qu'un agent débutant gagne seulement 26.700F. par mois, au bout d'un an et demi 30.900 F. et après cinq ans un peu moins de 37.000 F par mois, cela pour une durée de travail de 45 heures par semaine. Il a noté d'autre part que les avantages indirects dont bénéficiaient le personnel des banques ayant été étendus aux autres professions, les employés quittent de plus en plus leur métier pour un travail plus lucratif.

Fernand Bouxom a ensuite regretté que le gouvernement ait interrompu la procédure de conciliation et que le veto formel du Ministère des Finances n'ait pas permis de présenter des propositions aux grévistes. En cela, la procédure légale a été violée.

En conclusion, Fernand Bouxom a demandé que le Président du Conseil reçoive les représentants syndicaux en vue de rechercher un terrain d'entente. Il a réclamé la discussion immédiate de son interpellation en soumettant à l'Assemblée Nationale l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée Nationale demande au gouvernement qu'il soit mis fin sans délai au conflit des banques par la libre discussion des conventions de travail et de salaires, en application de la loi du 11 février 1950 et de la convention collective de travail des banques du20 août 1952. »

Après des explications embarrassées de M. Félix Gaillard, ministre des Finances, à qui **Edouard Moisan et Fernand Bouxom** démontrent qu'il ne respecte pas la loi, le Gouvernement accepte dans la soirée la discussion au fond de l'interpellation. A l'unanimité des 568 votants, l'Assemblée adopte alors l'ordre du jour Bouxom.

L'affrontement MRP- Gouvernement Bourgès sur la réforme de l'enseignement.

La première étape de cet affrontement se situe les 17 et 18 juillet à la Commission de l'Education Nationale. Le BQI du Groupe, dans se numéro 1957-75, en fait le récit suivant :

La commission de l'Education Nationale a poursuivi mercredi et jeudi, sur le rapport de M. Ducos, l'examen des articles du projet relatif à la réforme de l'enseignement.

En règle générale, les commissaires MRP ont obtenu des succès dans le domaine des dispositions techniques. En revanche, la majorité de la commission s'est montrée régulièrement favorable aux thèses de la SFIO sur la laïcité, en particulier au sujet de l'enseignement professionnel agricole.

C'est ainsi que Charles Viatte a fait voter en particulier deux amendements :

. le premier fixe la durée annuelle des travaux scolaires à quarante semaines jusqu'à l'âge de quatorze ans et prévoit, après l'âge de 14 ans, un système d'alternance entre les études dans les centres scolaires et des stages dans des exploitations industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles ;

- le second prévoit la création d'établissements universitaires départementaux pour les élèves se destinant à l'enseignement supérieur et aux grandes écoles.

En revanche, la commission a repoussé :

- un amendement de Viatte précisant que les élèves et les maîtres de l'enseignement public ont toutes facilités pour recevoir l'éducation religieuse et pratiquer la religion de leur choix ;

- un amendement de Marie-Madeleine Dienesch tendant à substituer aux services publics des services autonomes, en ce qui concerne les services d'éducation post-scolaire.

La commission a également adopté un amendement socialiste plaçant sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale certains grands établissements d'enseignement supérieur agricole.

L'Assemblée Nationale ouvre le débat le 24 juillet. Premier incident : les députés socialistes manifestent leur mauvaise humeur contre le rapporteur de la Commission, le radical Hippolyte Ducos, député de la Haute-Garonne depuis 1919, professeur (en retraite) agrégé de lettres, qu'ils ne trouvent pas assez engagé dans la lutte pour la laïcité (la laïcité de combat). Ils l'interrompent plusieurs fois.

C'est **André Colin** qui rapporte l'avis de la Commission des Finances. Il déclare qu'en l'absence de précisions sur les incidences financières du projet, il se trouve dans l'impossibilité de présenter des conclusions. Il a sollicité en vain des renseignements auprès du ministère des Finances (le ministre est le radical Félix Gaillard)

Dans la discussion générale, après la réunion du Groupe du 25 juillet, **Marie-Madeleine Dienesch** le 25 et **Charles Viatte** le 26 exposent la position du MRP.

Ce dossier fait l'objet de la dernière réunion du Groupe MRP tenue avant la clôture de la session (c'est la 69ème).

Jeudi 25 juillet : Maurice Lucas ouvre à 14 heures 30 la 69ème réunion du Groupe. La réforme de l'enseignement proposée par le radical René Billères et son contexte politique, caractérisé par l'humeur de la SFIO.

Marie-Madeleine Dienesch.- L'Association pour la liberté d'enseignement a décidé de ne pas politiser le débat, se rendant compte que cela serait inefficace et même dangereux. Il a été convenu que personne n'interviendrait sur le thème strict de la défense de l'enseignement privé. Une question pratique se pose au MRP : doit-il parler maintenant ou à la reprise du débat en octobre ? Billères, le ministre, voudra sans doute parler, la SFIO aussi. Si, par hasard, ils ne parlaient pas, le MRP pourrait faire un « grand discours » sur la réforme. Qu'en pense le Groupe ?

Charles Viatte.- Si je parle, j'ai besoin de deux heures. Je laisse à Marie-Madeleine Dienesch le soin de traiter la réforme. Moi-même je voudrais traiter des lacunes du projet et de certains aspects du problème : l'enseignement du premier degré, l'enseignement supérieur et le rétablissement des libertés universitaires, la formation du corps enseignant primaire, ses répercussions syndicales et politiques, l'obligation qui est faite aux instituteurs d'être anti-religieux, la dictature du syndicat des instituteurs, qui pèse sur la politique française.

Marie-Madeleine Dienesch.- Je pense qu'on peut dire qu'on espère une amélioration du texte à la faveur du débat et que personne ne doit se croire infaillible. Au sujet du « tronc commun », je pense que Ducos a dit des choses contestables et que sa thèse est rétrograde. Je vois au contraire des avantages dans le tronc commun : il donnera leur chance aux enfants des familles rurales et ouvrières. Mais ce tronc commun doit être court, pour répondre aux justes observations de ses adversaires. Ducos veut une sur-sélection dès la 6ème. Il aggrave la situation actuelle.

Lionel de Tinguy.- Je pense que Billères veut livrer les enfants deux ans de plus aux instituteurs laïques ; c'est son véritable objectif.

Lucien Nicolas et de Tinguy parlent du sort des colonies de vacances paroissiales, qui ne sont pas prévues dans le texte.

La séance est levée.

La prochaine réunion du Groupe aura lieu le mardi 17 septembre à partir de 14 heures. Elle aura pour objet le projet de loi-cadre visant à procéder à de nombreuses et importantes réformes en Algérie.

La cession des Etablissements français de l'Inde.

Le 18 juillet, la Commission des Affaires étrangères entend successivement M. Christian Pineau, socialiste, le ministre, et M. Paul Devinat, radical, rapporteur, sur le traité de cession des Etablissements français de l'Inde (Chandernagor, Karikal, Mahé, Pondichéry et Yanaon).

Elle adopte le projet de ratification du traité par 26 voix contre 15. Les six commissaires MRP se divisent : Robert Schuman, Maurice Schumann et Pierre Schneiter votent pour ; Georges Bidault, Alfred Coste-Floret et François de Menthon votent contre.

Jeunes soldats en service en Afrique du Nord

Le 18 juillet, Joseph Schaff, Jean Seitlinger, Léon Jégorel et Valentin Vignard effectuent une démarche, au nom du Groupe MRP, auprès du socialiste Pierre Métayer, secrétaire d'Etat aux Forces Armées. Ils lui demandent :

- d'assurer l'égalité du temps de service en Afrique du Nord ;
- de ne plus maintenir les jeunes soldats au-delà de 24 mois sous les drapeaux ;
- d'assouplir le régime des permissions exceptionnelles accordées aux fils d'agriculteurs dont le cas est particulièrement digne d'intérêt.

Le secrétaire d'Etat se montre attentif et favorable à ces demandes. Il tentera au surplus de trouver une solution au problème des jeunes recrues qui sont incorporées directement en Afrique du Nord et qui sont tenues d'effectuer toute la durée de leur service outre-mer.

Le 19 juillet, l'Assemblée Nationale adopte sans débat une proposition de résolution de Robert Bichet, rapportée par André-François Mercier, visant à rétablir l'égalité entre les jeunes Français appelés à servir en Afrique du Nord.

Reclassement des travailleurs handicapés

Jean Villard, député MRP du Rhône, consacre beaucoup de temps, avec succès, à l'amélioration de la situation des travailleurs handicapés. Sa compétence est reconnue. Il est chargé en juillet 1957 du rapport sur divers textes concernant leur reclassement professionnel. Le débat, en troisième lecture, a lieu le 23 juillet à l'Assemblée. Villard se heurte au socialiste Albert Gazier, ministre des Affaires sociales sur le principe de la priorité de l'emploi qui est proposé ; l'Assemblée donne raison à Villard par 362 voix contre 173.

Français contraints de quitter le Maroc et la Tunisie

Par 249 voix (dont celles du MRP) contre 246 (dont celles de la SFIO), l'Assemblée Nationale adopte le 23 juillet le projet de loi qu'avait déposé le Gouvernement Guy Mollet portant réduction de

certains droits de mutation en vue de faciliter l'installation en France des Français contraints de quitter le Maroc et la Tunisie.

Revendication des personnels pénitentiaires.

Pierre-Henri Teitgen, qui a été ministre de la Justice, reçoit le 24 juillet une délégation CFTC des services pénitentiaires, qui ont présenté des revendications au ministère des Finances.

Licenciements économiques. Appel à l'Europe.

En juillet 1957, la Société des Forges d'Hennebont, dans le Morbihan, qui emploie 1800 personnes, envisage de cesser son activité en raison de difficultés financières.

Joseph Ferrand (député MRP du Morbihan) et Pierre-Henri Teitgen (Ille-et-Vilaine) déposent une proposition de résolution invitant le Gouvernement à saisir de ce problème la Communauté européenne du charbon et de l'acier. Sur le rapport d'Emile Engel, député MRP de la Moselle, la Commission de la Production industrielle adopte cette proposition le 25 juillet.

La loi-cadre Chochoy sur la reconstruction et le logement : une loi pour rien.

Le projet de loi-cadre du socialiste Bernard Chochoy, secrétaire d'Etat à la Reconstruction et au logement, a été fermement critiqué par le Groupe MRP, tenu informé de son contenu et de son processus parlementaire par Joseph Schaff. Il n'apporte rien, ce n'est qu'un panneau-réclame.

Le 26 juillet, l'Assemblée délibère sur les dispositions du projet qui ont pour objet de fixer la procédure d'approbation des futurs décrets d'application. Ce n'est pas simple. On en est à la sixième lecture, la navette se prolongeant entre les deux chambres.

Le système présenté ce jour-là comme transactionnel par le Commission de la Reconstruction ne trouve pas grâce devant Edouard Moisan, qui le juge anti-constitutionnel, ni devant Emile Halbout, qui déplore sa longueur, ni devant Francine Lefebvre, informée de l'insatisfaction des sénateurs. « A quoi bon, dans ces conditions, accepter les inconvénients de ce texte présenté comme une transaction alors qu'il ne suffit pas à satisfaire le Conseil de la République ? » dit-elle en séance.

On vote. La « transaction » est rejetée par 368 voix (MRP, communistes, Indépendants et Paysans, Union et Fraternité Française) contre 150 (les ministres, la SFIO, les radicaux et les Républicains sociaux).

On en vient à une septième lecture. La Commission, qui est à court d'idées, propose que la procédure d'approbation des décrets – qu'on est incapable de fixer ce soir-là-, soit déterminée ultérieurement par une loi, limitée à cette ambition.

Pour en finir, l'Assemblée Nationale accepte cette conclusion boiteuse et le Conseil de la République fait de même.

Ainsi le projet de loi-cadre se trouve-t-il voté définitivement, amputé toutefois de la procédure d'approbation des futurs décrets. Il faudra donc faire ultérieurement une loi pour que les décrets, s'il y en a, puissent être appliqués …

Heureusement, la session est déclarée close.

LISEZ-NOUS ET NE NOUS OUBLIEZ PAS !

Nous voici arrivés en septembre et un certain nombre de nos lecteurs n'ont pas encore réglé leur abonnement au bulletin ni leur cotisation à l'Amicale s'ils en sont membres.

S'il vous plaît, consacrez-nous quelques minutes et un chèque !

- **Abonnement au bulletin et cotisation à l'Amicale (pou un an) : 35 euros**
- **Abonnement seul : 18 euros**
- **Dons pour la survie du bulletin : sans limitation.**

Paiement par chèque à l'ordre de : Amicale du MRP et adressé à Amicale du MRP 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris.

Vous pouvez régler l'abonnement, la cotisation et un don complémentaire, facultatif, avec un seul chèque. Nous ferons la répartition nous-mêmes.

Merci pour votre fidèle amitié.

Après la chute du Gouvernement Guy Mollet, SOCIALISTES ET INDEPENDANTS ET PAYSANS S'ENTENDENT SUR LE SUCCESSEUR, BOURGES-MAUNOURY, CONTRE LE MRP 21mai-12 juin 1957.

Sous la Quatrième République, la droite modérée et la gauche socialiste ont au moins un objectif commun : affaiblir le MRP, « accident de l'histoire » à leur avis, jusqu'à parvenir à le faire disparaître. Electoralement, il a pénétré profondément dans leurs domaines traditionnels en attirant à lui beaucoup d'électeurs et d'électrices de formation chrétienne à la fois dans la classe moyenne et dans la classe populaire.

Ils y réussissent, eux et quelques autres : le MRP, né en 1944, s'efface en 1965.

Leur tactique consiste à rendre impossible la formation d'une majorité de gouvernement stable en empêchant le MFP d'en prendre la tête, au profit tantôt d'un modéré tantôt d'un socialiste ou d'un radical, qui est toujours à double face.

Leur succès, cependant, à la longue, dépasse leurs calculs : l'absence d'une majorité de gouvernement est la cause principale de l'affaiblissement de la Quatrième République. Et la sanction qui les frappe eux-mêmes, finalement, est très dure : dès les débuts de la Cinquième République, leur influence diminue considérablement, au profit d'un nouveau grand parti gaulliste et du Parti communiste.

Leur remontée vers le pouvoir sera très lente : le modéré Giscard d'Estaing sera élu président de la République en 1974, seize ans après le choc de 1958, et Mitterrand lui succèdera en 1981, vingt-trois ans après cet événement.

Le déroulement des crises ministérielles sous la Quatrième République fait apparaître les jeux conjugués de cette droite et de cette gauche et l'exemple le plus éclairant de cette tactique est celui de la crise qui dura du 21 mai au 12 juin 1957 entre les cabinets Guy Mollet et Maurice Bourgès-Maunoury.

C'est pourquoi, nous publions dans ce bulletin – 51 ans après l'événement- et en plus des procès-verbaux des réunions du Groupe MRP tenues durant cette période (notre rubrique « Histoire secrète des députés MRP »), le texte intégral qu'a consacré à cette crise le Rapport d'activité du Groupe MRP distribué au Congrès national du MRP à Saint-Malo en mai 1958.

Il ne s'agit pas d'une vision personnelle que j'aurais intérêt – je ne sais pas quel intérêt, d'ailleurs-, à présenter comme un fruit mûri par le temps, mais d'un commentaire écrit à l'époque, sous le contrôle du président du Groupe, Robert Lecourt.

Jacques Parini

Au mois de mai 1957, les groupes qui sont associés depuis le début de la législature dans le gouvernement de M. Guy Mollet éprouvent une lassitude grandissante.

Certes, par discipline, les députés socialistes n'ont pas cessé d'approuver, dans les scrutins, la politique gouvernementale. Toutefois, la tendance minoritaire de la SFIO s'exprime de plus en plus nettement et la tendance majoritaire s'en inquiète, dans la perspective du prochain congrès national du parti, prévu pour la fin du mois de juin. Et dans les trois autres groupes représentés au gouvernement, l'hostilité n'a pas manqué de se manifester depuis longtemps. C'est ainsi qu'à l'issue du dernier débat de politique générale, le 28 mars, le groupe radical valoisien (45 députés, 13 ministres) a porté au gouvernement 21 suffrages favorables et 13 hostiles ; le groupe UDSR-RDA (20 députés, 2 ministres), 10 suffrages favorables ; les républicains sociaux (21 députés, 2 ministres) 11 suffrages favorables et 1 hostile.

Les causes de la crise

On peut aisément déceler les raisons de cette lassitude.

En Algérie, la solution facile qui avait fait l'objet de certaines promesses électorales s'est révélée illusoire.

La situation diplomatique subit encore les effets des erreurs commises en 1954 et en 1956. En créant le doute sur la résolution de la France de faire l'unité européenne, un mois après un accord précipité avec le bloc soviétique à Genève, puis en prenant isolément certaines initiatives diplomatiques, aussi spectaculaires qu'inefficaces, à l'égard du bloc des pays « neutres », les hommes chargés de la responsabilité du pouvoir à ces deux époques ont mis en cause la solidarité des alliés atlantiques. C'est après ces faits que les Etats-Unis ont élaboré, unilatéralement, à l'égard des pays arabes, une politique qu'ils croient habile, mais qui est sûrement défavorable aux intérêts français. On s'en est aperçu, un peu tard, au moment de l'intervention dans le canal de Suez, qui s'est terminée par un échec en raison d'une mauvaise estimation, par le gouvernement, de la situation internationale.

Dans le domaine financier, le gouvernement, qui a vécu sur les réserves laissées par son prédécesseur, n'a pas su prévenir une crise financière et économique d'une gravité exceptionnelle : épuisement de la trésorerie, déficit en devises hausse des prix. L'effort de construction est ralenti. L'agriculture est en crise.

Les 150 milliards de recettes fiscales supplémentaires que le Ministre des Affaires économiques et financières juge nécessaires pour rétablir l'équilibre financier, pourraient être obtenus par des décrets majorant des taxes et des tarifs. Or, bien qu'elle soit consciente des obstacles parlementaires auxquels se heurterait une initiative législative sur ce sujet - en raison surtout de l'attitude des groupes qui lui sont associés dans le gouvernement - la SFIO préfère que M. Paul Ramadier dépose à la rentrée parlementaire du 14 mai un projet de loi créant 98 milliards d'impôts nouveaux, destiné à compléter des décrets qui doivent majorer des taxes et des tarifs à concurrence de 50 milliards.

A l'Assemblée nationale, les 17 et 18 mai, le Ministre engage des conversations avec les groupes et envisage des concessions. Mais les exigences du groupe socialiste l'empêchent de faire de nouvelles propositions. Et le Président du Conseil doit poser la question de confiance pour l'adoption de son projet.

Bref, la SFIO, qui ne veut pas assumer les échéances de sa gestion gouvernementale, joue elle-même l'ouverture de la crise.

Le Groupe MRP, qui a libéré le gouvernement de l'arbitrage communiste (ce qui est fondamental pour l'Algérie), a obtenu une relance de la politique d'union européenne et l'abandon des initiatives improvisées sur le plan international, imposé de profondes réformes dans les territoires d'outre-mer -en faisant échouer les demi-mesures du projet Deferre), convaincu le gouvernement de la nécessité d'un renversement de sa politique financière (le projet de redressement prévoit 250 milliards d'économies dans le cadre de l'exercice 1957), estime qu'il peut voter la confiance contre l'assurance du Président du Conseil de définir désormais un programme en accord avec les groupes qui le soutiennent.

Chez les radicaux valoisiens, la minorité hostile au gouvernement se rend compte que le projet fiscal lui fournit une occasion de pousser à fond son offensive au sein du groupe. Les radicaux valoisiens, quelle que soit leur tendance, ne sont pas disposés en effet à sauver M. Guy Mollet sur ce terrain. Ils sont fidèles à leur tactique qui consiste à se trouver à la fois au pouvoir et dans l'opposition.

Les Indépendants et Paysans sont partagés entre le désir de condamner M. Ramadier et le souci de sauver M. Lacoste. Leurs dirigeants ne sont pas favorables à l'ouverture d'une crise. Ils espèrent que le discours de M. Guy Mollet, avant le scrutin, ralliera les hésitants au moins à l'abstention.

Mais M. Guy Mollet a fait son choix. Le 21 mai, avant le scrutin de confiance, il abandonne son rôle de chef du gouvernement et il parle en Secrétaire Général de la SFIO, citant en exemple le document remis à tout nouvel adhérent du parti socialiste.

En majorité, les Indépendants et Paysans décident alors de refuser la confiance.

La tâche des radicaux valoisiens s'en trouve facilitée : ils décident la discipline ... dans l'abstention.

Les conditions de la crise sont ainsi réunies.

L'ouverture de la crise

Le projet financier est rejeté par 250 voix contre 213, dans un scrutin personnel.

Bien qu'en vertu de la Constitution la confiance ne soit pas refusée - la majorité absolue des voix n'étant pas atteinte - M. Guy Mollet offre la démission de son gouvernement au Président de la République.

Dans les groupes représentés au gouvernement :

- sur les 100 socialistes, 92 ont voté pour
- sur les 45 radicaux-valoisiens, 12 (dont 8 ministres) ont voté pour, 1 a voté contre
- sur les 20 UDSR-RDA, 8 (dont 2 ministres) ont voté pour, 2 contre
- sur les 21 républicains sociaux, 12 (dont 2 ministres) ont voté pour, 2 contre.

Ainsi, dans les 3 groupes que M. Guy Mollet s'était choisis comme alliés exclusifs au moment de la formation de son gouvernement et qui comptent ensemble 86 députés, il y a eu 32 suffrages favorables et 5 hostiles. C'est la confirmation de l'échec total du « Front Républicain », annoncé par le MRP avant même les élections.

Dans les groupes qui soutiennent le gouvernement depuis sa formation, c'est-à-dire : le MRP, les radicaux du groupe Queuille-Morice (constitué depuis octobre 1956), le RGR, seul ce dernier a fait en partie défection : 4 suffrages favorables seulement, pour 13 députés.

Chez les Indépendants et Paysans, qui n'ont pas voté la confiance au gouvernement lors de sa présentation à l'Assemblée Nationale, mais qui l'ont soutenu ou laissé vivre par leur abstention dans les grands scrutins, on trouve 1 voix pour et 52 voix contre.

Les responsabilités de l'ouverture de cette première crise de la législature sont donc assumées par :

- la SFIO, en raison de son intransigeance
- les radicaux, l'UDSR-RDA et les républicains sociaux, c'est-à-dire les trois groupes associés à la SFIO, par suite de leur refus d'apporter un appui important au gouvernement
- les Indépendants et Paysans, qui ont retiré leur soutien au Cabinet.

La mission de M. Pleven et le refus de M. Pinay

A la demande du Président de la République, M. René Pleven accepte, le 24 mai, de « rechercher quelles pourraient être les bases d'un accord entre les groupes susceptibles de composer une majorité gouvernementale ».

Le 26, M. Commin affirme au nom de la SFIO : « Ce qui compte avant tout pour nous, c'est le programme d'action du gouvernement ». Mais, le 29, il prend position : « « Nous estimons qu'il appartient à ceux qui ont renversé le gouvernement de M. Guy Mollet de formuler des propositions concrètes pour résoudre la crise. Vouloir procéder autrement serait déplacer les responsabilités ».

M. Pleven déclare alors à la presse : « La déclaration que vous venez d'entendre du groupe socialiste nous montre que, malgré mes efforts, le pont n'est pas encore construit entre les différents partis qui devraient former une majorité ».

Il rend compte de sa mission au Président de la République et décline l'offre qui lui est faite de former le gouvernement.

Appelé à son tour, par suite de l'attitude adoptée par la SFIO, M. Pinay refuse aussitôt. « La crise », dit-il, « ne modifie pas la composition de l'Assemblée Nationale, ni la répartition des forces numériques des différents groupes politiques ».

Le congrès MRP à Biarritz

Dans la soirée du 29 mai, alors que le Parlement approuve une convention accordant à l'Etat une avance de 80 milliards pour assurer l'échéance de mai, le Président de la République demande au Président national du MRP de résoudre la crise.

Le 30 mai, Pierre Pflimlin se rend à Biarritz, où s'ouvre le treizième congrès national du MRP. Il entreprend ensuite, à Paris, le 31 mai, de consulter les représentants de toutes les formations républicaines et nationales.

Le congrès du MRP adopte le lendemain 1er juin la motion de politique générale :

« Le Congrès proclame que l'urgence dramatique des problèmes posés au pays commande aux partis républicains et nationaux de s'unir, en bannissant toute exclusive et toute controverse stérile.

Considère que les circonstances doivent conduire ces partis à constituer un gouvernement de majorité, capable de requérir du pays des sacrifices équitablement repartis et l'effort de rigueur et de discipline indispensable pour atteindre les objectifs du salut national :

- sauver l'Algérie française et bâtir une Algérie nouvelle

- sauver le franc, pour préserver les chances de progrès social
- réformer l'Etat.

Adresse au Président Pflimlin l'assurance de son entière confiance pour mener à bien la mission qui lui a été confiée ».

Le plan d'urgence de Pierre Pflimlin

Par lettre, Pierre Pflimlin propose à tous les partis républicains et nationaux de participer à son gouvernement et, avant d'élaborer un programme complet, il leur soumet un plan sur les questions qui présentent un caractère d'urgence ou qui ont donné lieu à controverse.

Outre un ensemble de mesures destinées au redressement financier, économique et social, ce plan définit une politique pour l'Algérie.

Il s'agit d'intensifier l'effort entrepris pour briser la rébellion,d'obtenir la prorogation de la loi sur les pouvoirs spéciaux, de confirmer les principes de la déclaration gouvernementale du 9 janvier 1957, d'envisager des élections lorsque la liberté de choix des électeurs pourra être effectivement assurée, d'entreprendre, afin que la volonté française de construire une Algérie nouvelle ne soit pas paralysée par le FLN, une action politique ayant pour objet d'élaborer un statut provisoire qui sera mis en place progressivement en attendant que soient réalisées les conditions d'un règlement définitif.

D'autre part, le gouvernement demandera au Parlement d'adopter au mois de septembre, en session extraordinaire, une réforme de la Constitution renforçant l'autorité et la stabilité du pouvoir exécutif et créant, pour l'outre-mer, une structure nouvelle dans laquelle pourra s'insérer le statut futur de l'Algérie.

Les conditions de la SFIO

Le 3 juin, M. Guy Mollet demande au Conseil national de la SFIO de se prononcer en fonction, non pas de l'homme, ni de son appartenance politique, mais de son programme. Il propose que le programme socialiste devant servir de référence se limite à ce que le parti serait capable de réaliser en étant lui-même au pouvoir.

Par 2464 mandats contre 1071, le Conseil national adopte une motion d'après laquelle :

1° - la SFIO « est décidée à permettre l'investiture d'un chef de gouvernement dont les déclarations ne seraient pas en contradiction avec ses préoccupations essentielles » ;

2° - « la formule de gouvernement d'union nationale ou d'union des partis nationaux ne peut être retenue par le parti socialiste » ;

3°- « le parti ne pourrait accorder sa participation à un gouvernement dont le programme ne répondrait pas aux préoccupations affirmées dans la déclaration d'investiture du gouvernement précédent et où ne figureraient pas les mesures dont le gouvernement à direction socialiste entendait poursuivre la réalisation s'il n'avait pas été mis en minorité » ;

4°- « le parti n'accepte pas l'idée d'une pause sociale ».

Un texte annexe à cette motion est communiqué à Pierre Pflimlin. Il sera publié quelques jours plus tard dans Le Populaire Dimanche sous le titre : « Le programme minimum de participation. »

La presse parle plus volontiers du « catalogue de Puteaux ».

Le catalogue de Puteaux

La condamnation, par la SFIO, de l'idée d'une pause sociale, est équivoque.

Il est incontestable, en effet, que la gestion du gouvernement démissionnaire a réduit sensiblement le pouvoir d'achat des travailleurs. Le poste « alimentation » du budget mensuel familial, en particulier, est en hausse d'environ 30% au moment de la crise.

Aussi bien, il ne peut naturellement être question pour le Président national du MRP de poursuivre dans ce domaine la politique de son prédécesseur. Son intention est au contraire d'arrêter le mouvement de régression sociale, puis de revenir aux méthodes qui lui permirent, ainsi qu'à Paul Bacon, en 1955, alors qu'ils étaient respectivement ministre des Finances et ministre du Travail, de faire progresser nettement le niveau de vie, par des majorations importantes des salaires et des retraites dans la stabilité des prix.

Quant au catalogue de Puteaux, qui réclame une série de mesures d'ordre législatif et règlementaire, il est susceptible de mettre en difficulté moins Pierre Pflimlin que la SFIO elle-même...

Voici quelques exemples :

1°- « Le salaire garanti doit varier avec le coût de la vie », affirme le Conseil national de la SFIO.

C'est à quoi s'est opposé le gouvernement à direction socialiste, en manipulant l'indice des 213 articles.

2°- « Le salaire garanti doit varier avec le revenu national. »

Les gouvernements à participation MRP avaient posé et appliqué ce principe en 1954 et 1955. Le gouvernement Mollet l'a méconnu.

3°- « La mise en œuvre des mesures » prévue par le projet Gazier doit « commencer début 1958 ».

Le projet Gazier ne prévoyait pas la date d'application de la réforme. A la commission du Travail, le 10 mai, c'est une majorité comprenant les commissaires MRP qui a fixé à trois mois le délai de mise en œuvre. Les commissaires socialistes se sont abstenus.

C'est le MRP qui a demandé à la Conférence des Présidents l'inscription du rapport à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

4°- Un projet de loi « posera le principe d'une augmentation des taux » des allocations familiales. « Sans attendre le vote de ce texte, certaines prestations pourraient être augmentées ».

Henri Ulrich a fait voter le 10 avril par la commission du Travail son rapport concluant à une majoration de 10% des allocations familiales, établi sur une proposition de loi de Fernand Bouxom et du groupe MRP, déposée le 7 novembre 1956. Les commissaires socialistes se sont abstenus. Le gouvernement Mollet s'est montré hostile à l'inscription de ce texte, demandée par le MRP, à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale.

5°- « Dans le secteur public, la procédure de conciliation élaborée par le Parlement lors de la discussion du projet de loi sur la médiation sera mise en vigueur sans attendre la promulgation de la loi ».

La procédure de médiation des conflits du travail portant sur les salaires n'a pas été introduite par un projet du gouvernement Mollet, mais par un décret de Paul Bacon, Ministre du Travail, le 6 mai 1955, dans les limites des pouvoirs spéciaux.

Le projet du gouvernement Mollet, voté en première lecture le 6 février 1957 sur un rapport de Francine Lefebvre, a pour but d'étendre cette procédure à tous les conflits du travail, quelle qu'en soit la nature.

Son application au secteur public est effectivement d'autant plus souhaitable que des grèves ont eu lieu par suite du refus des ministres du gouvernement Mollet (M. Thomas, Secrétaire d'Etat aux PTT, M. Pinton, Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics) de discuter avec les postiers et les cheminots.

6°- Les économies ne doivent porter « que sur les dépenses non essentielles à la vie nationale ».

Le programme de 250 milliards d'économies mis en œuvre par le gouvernement de M. Mollet concerne, à raison de 140 milliards, des opérations de reconstruction et d'équipement ; 9 milliards seulement sont retirés des 1000 milliards consacrés au fonctionnement des services administratifs.

7°- « Un projet de réforme fiscale sera déposé par le gouvernement, conforme au projet préparé par le gouvernement à direction socialiste ».

Après seize mois d'études, le gouvernement à direction socialiste s'est montré incapable de déposer ce projet.

La SFIO à bout d'arguments.

Le 4 juin, Pierre Pflimlin s'entretient avec M. Guy Mollet, puis avec la délégation de la SFIO, de la signification et de la portée politique des décisions du Conseil national.

Sans même qu'il soit besoin de rappeler la formule de M. Guy Mollet : « Tout le possible, mais rien que le possible », Pierre Pflimlin n'a pas de mal à convaincre les délégués que le catalogue de Puteaux ne peut constituer pour lui un obstacle.

Fidèle au programme du MRP, il a au contraire l'ambition d'aller bien au-delà de ces objectifs limités.

S'il devait former le gouvernement, il s'attacherait d'abord au redressement de la situation des devises, de la trésorerie et du budget. Les conséquences financières des projets sociaux devraient s'inscrire dans le cadre de cette politique.

Il prendrait sans tarder le risque de majorer le salaire minimum garanti, préférant procéder « à froid » à cette adaptation devenue nécessaire sur le plan social et rendue de toute façon inévitable à brève échéance.

Les délégués socialistes reconnaissent alors objectivement, dans la conversation, qu'ils ne peuvent obtenir mieux.

La SFIO se trouve ainsi devant un mur : elle ne veut pas dire oui, elle n'ose pas dire non.

Elle veut organiser une course de lenteur, dans l'espoir de décourager Pierre Pflimlin ou laisser d'autres partis prendre la responsabilité d'une rupture.

Mais, dans la journée du 4 juin, Pierre Pflimlin se trouve avoir obtenu l'accord des indépendants d'outre-mer, de l'UDSR, du RDA, des radicaux socialistes du groupe André Morice, du RGR, du groupe de la gauche démocratique du Conseil de la République, du groupe paysan. D'autre part, dans un communiqué, les radicaux valoisiens déclarent « apprécier les efforts du président du conseil pressenti ».

Dans ces conditions, après une réunion -dans la soirée- du comité directeur et des groupes parlementaires, au cours de laquelle M. Guy Mollet se montre plus prudent que devant le conseil national, la délégation de la SFIO est chargée d'aller poser des questions à Pierre Pflimlin, notamment sur le projet Gazier, sur le projet Billères et le projet de loi-cadre agricole.

Sous réserve de quelques aménagements à ces textes -Pierre Pflimlin estime en particulier impossible de faire une loi-cadre agricole contre la volonté du monde paysan - l'accord semble facile à réaliser.

A l'issue de l'entretien qui se prolonge jusqu'à deux heures dans la nuit du 4 au 5 juin, M. Commin déclare :

« Dans l'état présent des négociations entre le président du conseil pressenti et les divers groupes politiques, et étant donné les incertitudes qui subsistent quant à l'accueil réservé aux propositions présentées par le parti socialiste, le comité directeur et les groupes parlementaires ne peuvent pas actuellement exprimer un préjugé favorable à la participation.

Par contre, soucieux d'assurer le fonctionnement des institutions républicaines, ils formulent dès maintenant un préjugé favorable à l'investiture d'un gouvernement présidé par M. Pflimlin. »

Les Indépendants et Paysans ne prennent aucun engagement

Le 4 juin, dans sa réponse à la lettre de Pierre Pflimlin, M. Duchet, au nom du centre national des Indépendants et Paysans, écrit, alors qu'il ne connaît pas encore ce que donnera l'entrevue entre Pierre Pflimlin et la délégation de la SFIO :

« Le comité directeur considère que le programme et les conditions que prétend imposer le parti socialiste ne permettent pas d'atteindre ces objectifs et ne sont pas à la mesure des périls ».

« La délégation des Indépendants et Paysans, conduite par M. Pinay, est reçue dans l'après-midi du 4. Elle publie le communiqué suivant : « M. Pflimlin a annoncé à la délégation des Indépendants et Paysans que les socialistes venaient de lui confirmer l'exclusive lancée par eux contre notre formation.

La délégation a pris acte. Elle a fait des réserves sur la politique algérienne envisagée, politique que les Indépendants et les Paysans veulent plus cohérente et plus ferme que jamais.

« D'autre part, M. Pflimlin a indiqué que les socialistes lui avaient présenté un cahier de revendications nouvelles dans lesquelles il ferait un choix, mais qui comportait des accroissements de dépenses ou qui était susceptible d'entraîner une élévation des prix français.

« Au moment où l'Etat sans trésorerie et sans devises traverse une grave crise financière, **la délégation n'a pas cru pouvoir prendre l'engagement d'un soutien inconditionnel sans limite** »

La SFIO refuse la participation

Le 5 juin, le comité directeur et les groupes parlementaires de la SFIO délibèrent à nouveau au Palais-Bourbon, Pierre Pflimlin n'ayant pas voulu prendre sur lui la responsabilité de la rupture, comme l'espérait la direction du parti socialiste (on lui a fait savoir qu'il aurait dû comprendre à demi-mot la déclaration de M. Commin).

En fin de matinée, par 74 voix (dont celle de M. Guy Mollet, qui déclare se déterminer non pas comme député, mais comme Secrétaire Général de la SFIO) contre 22, les socialistes rejettent la participation.

Pierre Pflimlin informe alors le Président de la République qu'il se trouve dans l'impossibilité de poursuivre sa mission.

Le lendemain matin, sous le titre « A l'usure », Georges Altman s'en prend à la SFIO, en ces termes, dans Franc-Tireur :

« ... Par ailleurs, nous sommes enclins ici à comprendre les soucis et les cas de conscience qui ont pesé sur les délibérations socialistes et sur la décision qui amena M. Pflimlin à renoncer, malgré une inlassable bonne volonté qui se manifesta par de substantielles concessions aux exigences de la SFIO. Tous les responsables socialistes d'ailleurs -les contre et les pour- savent qu'ils ne trouveront pas de sitôt un candidat aussi sincèrement disposé à les satisfaire et à tenter de gouverner ensemble, sur un plan social progressif, sur un plan algérien libéral et sur un plan européen constructif, en poursuivant la « trêve » sur les sujets de discorde tels que la question scolaire.

Laïcs comme son sommes et, parce que laïcs, plus tolérants que les cléricaux, nous pensons aujourd'hui encore plus qu'hier qu'il faudra pourtant bien en venir un jour - beaucoup plus qu'à une « union nationale » qui engloberait des ultras du colonialisme, des maniaques de l'injustice sociale, ou d'anciens « collabos » non repentis - à une possibilité d'accord entre les deux seuls grands partis organisés qui se réclament de la République, de la défense des libertés, de la lutte pour l'Europe unie... »

SI Pierre Pflimlin avait dû former un gouvernement sans la participation des modérés ...

Certains observateurs et hommes politiques affirment que Pierre Pflimlin, après les résolutions du Conseil national de la SFIO, a pratiquement accepté, contrairement aux objectifs du MRP, une union d'où les Indépendants et Paysans seraient exclus.

En vérité, Pierre Pflimlin n'avait pas à se déterminer en fonction d'une motion quelconque, votée pendant la durée de se entretiens, mais d'après l'ensemble des réponses qui lui étaient faites, dans une forme définitive, au terme de ses consultations.

En outre, Pierre Pflimlin n'a jamais dissimulé à aucun de ses interlocuteurs que s'il devait envisager, malgré lui, de former un gouvernement auquel ne participeraient pas les Indépendants et Paysans, il renoncerait finalement à sa mission s'il n'obtenait pas :

1° - l'engagement des Indépendants et Paysans de voter son investiture ;

2° - l'engagement des Indépendants et Paysans de voter les mesures fiscales rendues nécessaires par la situation financière, dont il allait leur soumettre tous les détails ;

3° - un contrat de soutien solide, avec les Indépendants et Paysans, sur les grands problèmes d'intérêt national.

M. Guy Mollet se récuse

Compte tenu des circonstances dans lesquelles Pierre Pflimlin a dû renoncer à former le gouvernement, le Président de la République fait appel dans l'après-midi du 5 juin, à M. Guy Mollet, dont il n'a pas encore accepté la démission.

Mais le Secrétaire Général de la SFIO se récuse aussitôt et, dans une déclaration à la presse ; il dit notamment :

« J'ai rappelé au Président de la République que, lors du dernier débat, à la suite duquel mon gouvernement fut mis en minorité, j'avais expliqué que la politique que mon gouvernement poursuivait depuis seize mois formait un tout et que nous restions toujours disponibles pour appliquer cette politique comme un tout. Dans le même temps, je soulignais au Président de la République que force était de constater que l'Assemblée souveraine avait jugé qu'il n'était pas possible de poursuivre cette politique. Cette position de l'Assemblée souveraine était parfaitement légitime et nous n'en avions manifesté nulle amertume. En conséquence, une autre politique s'imposait donc ...

« Dans la suite de l'entretien avec le Président de la République, en ma qualité de Président du Conseil encore en exercice, j'ai accepté de remplir dans une certaine mesure le rôle de conseiller. Aussi n'ai-je pas refusé de donner à M. René Coty mon avis quant à la personnalité politique qui pourrait être désignée pour avoir des chances de réussir à obtenir une majorité »

M. Billères refuse, mais M. Bourgès-Maunoury ne veut pas se dérober.

C'est dans ces conditions que M. René Coty fait alors appel à M. Billères, Ministre de l'Education Nationale, qui refuse après une heure d'entretien et déclare aux journalistes :

« ... Le Président m'a demandé si j'accepterais d'essayer de former le gouvernement.

« Je lui ai répondu que, nouveau venu en somme dans les conseils ministériels, je ne me jugeais pas le radical le plus qualifié pour tenter cette expérience. »

Manifestation de modestie ? Ou discipline à l'égard de ses amis radicaux du Sud-Ouest ? Ce n'est pas sur lui en tout cas que la Dépêche du Midi a parié dès le début de la crise ....

C'est au tour de M. Bourgès-Maunoury de se rendre à l'Elysée. A 20 heures, il indique à la presse :

« Je ne crois pas qu'il soit possible pour moi de me dérober dès l'abord à la lourde mission dont le Président de la République a bien voulu me charger... »

Les Indépendants et Paysans son satisfaits

Dans la soirée, M. Roger Duchet, Secrétaire général du Centre national des Indépendants et Paysans, fait la déclaration suivante :

« Les Indépendants n'ont lancé d'exclusive contre personne. Tout au long de la crise ils n'ont eu que deux exigences : sauver la monnaie et sauver l'Algérie.

« Le choix du Ministre de la Défense Nationale à l'heure des dangers est symbolique. Il a protégé l'armée, ouvert des informations spectaculaires contre certains défaitistes. Devenu Président du Conseil, M. Bourgès-Maunoury aura tous les pouvoirs pour mater la rébellion, rappeler à l'ordre la Tunisie et le Maroc, condamner la trahison sous toutes ses formes.

« Les extravagances du catalogue socialiste de Puteaux sont incompatibles avec la défense du franc. Mais les socialistes, devant les dangers qui s'aggravent, ne peuvent pas se livrer plus longtemps à la démagogie. Ils peuvent peut-être maintenir les exclusives, mais ne peuvent pas multiplier les exigences.

« M. Bourgès-Maunoury doit réussir. Je souhaite qu'il fasse rapidement un cabinet de défense nationale et de défense du franc. »

La SFIO accepte de participer sans conditions.

Le 7 juin, le Comité directeur et les groupes parlementaires de la SFIO délibèrent.

Plusieurs orateurs font observer que le « catalogue du Puteaux » valable, pour tout président pressenti, n'a même pas été présenté à M. Bourgès-Maunoury.

M. Commin leur réplique : « Il a pu le lire dans Le Populaire-Dimanche ». Et M. Guy Mollet invite cette fois ses amis à se déterminer en fonction de l'homme qui « a suffisamment démontré sa solidarité avec le gouvernement à direction socialiste, allant jusqu'à entrer en conflit avec son propre parti. »

« Si vous dites encore non », ajoute M. Guy Mollet », vous préparez sûrement le retour d'un gouvernement dirigé par nous, dont vous ne voulez pas ».

Par 51 voix contre 33, les socialistes votent alors une résolution dans laquelle ils « considèrent que les conversations que la délégation socialiste a eues avec M. Bourgès-Mounoury permettent la poursuite des négociations engagées et émettent en conséquence un préjugé favorable à la participation au gouvernement que le président pressenti se propose de constituer ».

Que peut-on déduire, dès ce moment de la crise, des attitudes de la SFIO ?

1° Elle refuse de garder la direction du pouvoir, afin de ne pas assumer les échéances de sa gestion gouvernementale de seize mois.

2° Elle ne veut pas que le prochain gouvernement -qui ne sera donc pas à direction socialiste - puisse apparaître, par rapport à celui de M. Guy Mollet, comme plus favorable au progrès social et à une politique à la fois énergique et libérale en Algérie.

3° Elle préfère un chef de gouvernement fidèle à la « laïcité », même s'il se classe parmi les « conservateurs ».

Cela ne paraît guère contestable, en tout cas, à l'ensemble de la presse.

Dans le Franc-tireur du 8 juin, Bernard Lefort ne cache pas sa surprise :

« Ce miracle - le mot n'est pas trop fort - est dû aux socialistes, qui ont décidé soudain, hier, d'accorder au député de la Haute-Garonne leur participation, sans lui poser de conditions.

« Pour ceux qui en étaient restés au « catalogue » social de Puteaux, la surprise a été grande ».

Pierre Sainderichin écrit dans Sud-Ouest du 8 juin :

« Le fameux programme de Puteaux - dont l'application devait être pourtant la condition de toute participation socialiste - s'est littéralement volatilisé.

« L'attitude de la SFIO est presque un coup de théâtre.

« Elle consacre en tout cas un singulier revirement. »

Dans **La Croix** du 9 juin, Pierre Limagne revient longuement sur « le problème » de la SFIO, sous le titre « Sectarisme rétrograde » :

« A M. Pflimlin, on avait fait accepter un programme social plutôt majoré, par rapport à celui que n'avait pas réussi à faire aboutir M. Guy Mollet, mais on se contenta de lui offrir un soutien qu'on savait insuffisant pour permettre la constitution d'un Cabinet sérieux.

« Vint la réunion de vendredi. Le leitmotiv de la majorité des membres socialistes de l'Assemblée Nationale y fut, en résumé, celui-ci :

« Sans doute, M. Pflimlin, lui, ne nous proposait pas une politique réactionnaire. Sans doute, il avait chance de sauver l'Algérie. Mais il appartient à un parti réputé « clérical ». Impossible de collaborer avec lui. Tandis que nos sections ne nous reprocheront jamais de collaborer avec un valoisien, surtout membre du fameux « Sud-Ouest ». C'est une question de sentiment » (sic).

« Du coup, la situation se trouvait modifiée du tout au tout. La SFIO dit toujours « programme d'abord » ; elle avait donc proposé un programme minimum qu'imprudemment elle déclara comme exigible de quelque premier que ce soit. Vendredi, en un instant, elle oublia ses précédentes exigences. »

Dans **L'Express** du 14 juin, Maurice Duverger, estimant qu'à l'intérieur de son parti M. Guy Mollet veut donner un coup de barre à gauche, écrit :

« Le ministère Bourgès semble destiné à faciliter l'opération, en servant de « repoussoir » en quelque sorte : après lui, un nouveau gouvernement Mollet pourrait prendre une allure libérale. »

Dans le même journal, J.M. Domenach donne un jugement sur le choix de la SFIO :

« La participation qu'il avait refusée à M. Pflimlin, le Comité directeur du parti socialiste l'a accordée à M. Bourgès-Maunoury. C'est là, sans aucun doute, l'acte décisif de cette crise, l'indignité capitale. Au milieu des ruses de couloir et des zizanies parlementaires, cet acte est le seul qui soit positivement clair : il consacre une déchéance, il appelle un reclassement. »

Le MRP refuse sa participation

Au moment où M. Bourgès-Maunoury sollicite la participation du MRP, son programme gouvernemental est pratiquement inexistant. Cela est si manifeste que la SFIO n'a même pas eu à en délibérer avant de prendre sa décision.

Les idées exposées par le président pressenti aux diverses délégations présentent de graves insuffisances, au sujet de l'Algérie, des problèmes sociaux, de la réforme de l'Etat. Il se propose, en revanche, de soumettre à l'Assemblée Nationale, en priorité, avant les vacances parlementaires, le principe d'une réforme électorale ...

La formule gouvernementale envisagée n'est pas plus satisfaisante.

Certes, l'échec de Pierre Pflimlin tend à le prouver, un gouvernement de majorité est sans doute irréalisable dans les circonstances actuelles.

Certes, un gouvernement d'autorité, assuré de pouvoir franchir les obstacles facilement prévisibles et durer suffisamment pour réaliser son programme, n'est pas obligatoirement, dans tous les cas, un gouvernement établi sur de larges assises parlementaires. On peut même imaginer un gouvernement « étroit et fort », opposé à un gouvernement « large et faible ».

Toutefois, un gouvernement fort suppose, compte tenu de la composition de l'Assemblée Nationale, que toutes les grandes formations politiques nationales - en particulier celles qui sont responsables de la gestion des 16 derniers mois - acceptent de s'engager à son égard sans réticence ni arrière-pensée.

C'est une telle formule d'ailleurs que Pierre Pflimlin avait finalement envisagée.

Mais le gouvernement que se propose de constituer M. Bourgès-Maunoury apparaît du fait même de l'attitude de ceux qui président à sa formation - même si le MRP accepte de participer -comme un gouvernement de transition, destiné seulement à supporter les échéances du prédécesseur.

C'est pourquoi la Commission exécutive et les groupes parlementaires du MRP décident, le 8 juin, de refuser la participation.

Ce refus doit témoigner devant l'opinion parlementaire et devant l'opinion publique que l'union et l'engagement des grandes formations politiques nationales dans une entreprise commune restent à la base du redressement national.

Le MRP refuse de voter l'investiture.

M. Bourgès-Maunoury présente son gouvernement et son programme à l'Assemblée Nationale le 12 juin.

C'est la formule de minorité et de faiblesse la plus regrettable que l'on puisse imaginer.

A part un nouveau recours à la Banque de France pour faire face à la crise de trésorerie et un prélèvement sur le stock d'or pour éviter l'arrêt des importations, il ne propose aucun plan de redressement financier et,en conséquence, n'offre aucune perspective de redressement dans le domaine social.

La composition du gouvernement laisse craindre qu'en Algérie la fermeté n'ait la priorité sur les réformes, alors que le MRP réclame à la fois une grande fermeté et des réformes hardies pour faire de l'Algérie une Algérie à la fois française et nouvelle.

La « majorité » gouvernementale, enfin, apparaît à la fois fort peu « engagée » à l'égard du gouvernement et fort peu homogène.

C'est ainsi que la SFIO ne se résigne à voter la confiance, dans son assemblée des groupes parlementaires et du comité directeur, que par 68 voix et 43 abstentions (dont 38 députés).

Au groupe radical valoisien -celui du Président du Conseil -11 députés se préparent à voter contre la confiance au gouvernement.

Les divisions de la « majorité » vont apparaître d'ailleurs nettement en séance publique, au moment des explications de vote. D'une part, M. Bergasse (IPAS) et M. Paquet (paysan), d'autre part M. Verdier (SFIO) vont en effet se lancer des invectives, montrant qu'ils apportent leur confiance pour des motifs opposés, en vue d'objectifs contradictoires.

C'est dans ces conditions que le MRP décide de s'abstenir dans le scrutin de confiance.

En son nom **Joseph Fontanet** déclare à la tribune :

« Dès l'ouverture d'une crise qu'il n'a pas voulue, le groupe du Mouvement Républicain Populaire s'est prononcé pour la constitution d'un gouvernement d'union. Il a demandé que tous les partis républicains et nationaux associent leurs efforts en s'engageant pleinement dans une politique commune, par leur participation à une même équipe ministérielle.

« Il l'a fait, non pour des raisons de doctrine, mais parce que, en face des graves périls qui menacent l'Algérie et la monnaie, il a considéré que seule cette formule pouvait doter le gouvernement de la France de l'autorité et de la certitude de durée indispensables à la mise en œuvre des solutions requises.

« Nous constatons avec regret que cette union n'a pas pu se faire.

« Le gouvernement que vous avez voulu constituer, M. Le Président du Conseil désigné, était, dès l'origine, un gouvernement de minorité.

« Conformément à l'avertissement que vous avions lancé au début de la crise, nous avons donc refusé d'y participer.

« Cette décision, M. le Président du Conseil désigné, ne vise pas votre personne. Nous rendons hommage au courage qui vous caractérise et dont vous aviez déjà donné la mesure dans la Résistance. Elle signifie simplement que nous ne pouvons cautionner une formule gouvernementale qui, à notre avis, ne répond pas aux exigences de l'heure.

« Par la suite, notre groupe ne se dérobera pas devant ses responsabilités lorsqu'il s'agira de faire face aux tâches nationales.

« Il en sera ainsi pour l'Algérie, où devra être intensifiée la lutte contre le terrorisme et l'assassinat, mais où devra également, d'une façon non équivoque, être accentuée l'action qui manifestera aux yeux de tous la volonté pacifique et libérale de la France.

« Il en sera ainsi dans la lutte contre la ruine de la monnaie, qui compromettrait l'expansion économique et les progrès sociaux accomplis au cours des dernières années.

« Mais être à vos côtés lorsque l'intérêt national l'exigera ne nous empêchera pas de garder notre totale liberté vis-à-vis de l'expérience gouvernementale que vous tentez.

« C'est la raison pour laquelle, M. le Président du Conseil désigné, le groupe du Mouvement Républicain Populaire s'abstiendra dans le vote qui va s'ouvrir. »

Le gouvernement de M. Bourgès-Maunoury obtient la confiance de l'Assemblée par 240 voix contre 194, dans un scrutin personnel.

Votent pour : 91 SFIO (sur 100), 59 IPAS (sur 89), 8 paysans (sur 14), 27 radicaux valoisiens (sur 45), 12 UDSR-RDA (sur 22), 10 RGR (sur 13), les 13 radicaux dissidents, 12 républicains sociaux (sur 21), 2 MRP (sur 74), 6 non inscrits.

Votent contre : 138 communistes et progressistes (sur 149), 11 radicaux-valoisiens, 2 IOM, 2 IPAS, 2 paysans, 1 républicain social, 35 poujadistes, 3 non-inscrits.

Au groupe MRP :

Votent pour : Jegorel, Rakotovelo

S'abstiennent volontairement : 46

Ne prennent pas part au vote : 14

Sont absents par congé : 12

- Edité par l'Amicale du MRP, « Le MRP vous parle ! » a 4 parutions par an : en mars, juin, septembre et décembre
- Directeur : Jean-Pierre Prévost
- Administration : 133 bis, rue de l'Université – 75007 Paris
- Abonnement : 18 euros par an (15 pour les adhérents de l'Amicale)
- Impression et routage : Dupli-Print Paris, 3 rue Richelieu 75001 Paris – tel : 01 55 35 91 10
Commission paritaire de la presse : nouveau numéro. CP 1108 G 85106

NESTOR ROMBEAUT, ouvrier métallurgiste, député MRP de la 6è circonscription de Loire-Atlantique (Saint-Nazaire) de 1958 à 1962

Né dans une famille ouvrière le 28 décembre 1911 à Aulnoy-lez-Valenciennes, Nestor Rombeaut restera toute sa vie chaleureux, fidèle et généreux, comme tout vrai ch'timi.

En 1929, sa famille quitte le Nord et s'installe à Saint-Nazaire, où les Chantiers Navals embauchent. Nestor y devient ouvrier métallurgiste puis agent de maîtrise, ce qui ne l'empêche pas de rester un militant syndicaliste engagé et très actif ; ainsi est-il rapidement secrétaire permanent des syndicats CPTC de Saint-Nazaire et président de l'Union départementale de cette centrale.. A ces charges, il ajoute une grande activité dans les organismes sociaux (il est vice-président de la Caisse de Sécurité Sociale de Saint-Nazaire et secrétaire de la Caisse régionale de Nantes) et dans les organismes mutualistes (il est administrateur de l'Union mutualiste départementale, qui compte 600.000 adhérents).

En novembre 1958, il accepte d'être le candidat du MRP aux élections législatives (qui vont se faire avec le scrutin d'arrondissement) dans la 6è circonscription de Loire-Atlantique (principalement Saint-Nazaire). Un des huit députés sortants du département, le socialiste Jean-Baptiste Guitton, est maire de Saint-Nazaire ; il est candidat, mais il ne s'entend pas du tout avec le candidat communiste. La droite, elle, a deux candidats au départ Au second tour quatre candidats restent en lice. Résultat : Nestor Rombeaut est élu. C'est un hommage que la population ouvrière de Saint-Nazaire rend à ses engagements et à son indépendance d'esprit, une indépendance qu'il manifestera dès son arrivée au Palais-Bourbon à l'égard du gouvernement.

Notre ami est décédé le 10 février 2005 à Saint-Nazaire. Nous avions eu une conversation téléphonique avec lui quelques mois auparavant ; il se souvenait de tout et il n'avait pas changé.

Prochain numéro : en décembre